



TELUS® Communiqué de presse

TELUS communique ses résultats pour le deuxième trimestre

La forte performance du segment des services sans fil a entraîné une importante croissance

VANCOUVER, le 6 août /CNW/ - TELUS Corporation (T et T.A à la Bourse de Toronto; TU à la Bourse de New York) a communiqué aujourd'hui une excellente performance du segment des services sans fil à TELUS Mobilité et une augmentation considérable du bénéfice net et des flux de trésorerie disponibles pour le deuxième trimestre de 2004. Pour le trimestre, la société a enregistré des produits d'exploitation de 1,9 milliard \$, une hausse de 5 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ainsi qu'une progression de 10 % de son bénéfice d'exploitation (BAIIA). Le bénéfice par action (BPA) communiqué pour le deuxième trimestre s'est chiffré à 48 cents, soit une hausse de 129 %, comparativement à 21 cents pour la période correspondante de 2003. Au deuxième trimestre, l'incidence positive d'une économie d'impôts a contribué 13 cents au BPA. Les flux de trésorerie disponibles ont totalisé 230 millions \$ pour le trimestre, une progression de 164 millions \$ en regard du trimestre correspondant de l'an dernier.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

En millions de \$CAN, sauf les montants par action (non vérifiés)	Trimestre clos le 30 juin		Ecart en %
	2004	2003	
Bénéfice d'exploitation	1 865,6	1 773,3	5,2
BAIIA ⁽¹⁾	784,8	716,5	9,5
Bénéfice net	172,3	73,0	136
Bénéfice par action (BPA), de base et dilué	0,48	0,21	129
Dépenses en immobilisations	346,1	305,5	13
Rentrées liées aux activités d'exploitation	489,0	469,6	4,1
Flux de trésorerie disponibles ⁽²⁾	229,5	65,5	250

(1) Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) se définit comme les produits d'exploitation moins les frais d'exploitation et moins les coûts liés à la réorganisation ainsi qu'à la réduction de la main-d'oeuvre.

(2) Voir la définition des Résultats consolidés - faits saillants du rapport de gestion.

Darren Entwistle, président et chef de la direction, s'est exprimé en ces termes : "Les résultats du deuxième trimestre confirment la stratégie de croissance nationale de la Société, le bénéfice de TELUS Mobilité et le BAIIA ayant enregistré une hausse de 20 % et 42 % respectivement ce qui a entraîné une augmentation importante du bénéfice consolidé, du bénéfice et des flux de trésorerie disponibles et ce, malgré l'incertitude continue du bénéfice, caractéristique du secteur filaire. Notre offre d'achat de Microcell Télécommunications s'inscrit dans cette stratégie de croissance ainsi que notre désir d'être plus compétitif au Québec et en Ontario. Je suis heureux de constater que, compte tenu de ces changements, TELUS continue de produire un des

meilleurs taux de rentabilité et de croissance de trésorerie parmi les entreprises de télécommunications mesurées globalement."

Robert McFarlane, vice-président directeur et directeur financier, a fait remarquer que : "Le deuxième trimestre est reconnu pour une performance opérationnelle et financière continue de TELUS Mobilité ainsi que les règlements fiscaux et d'intérêts connexes favorables de 13 cents qui, ensemble, ont plus que neutralisé la baisse de rentabilité du secteur des communications sur fil. Même après le redressement en vue de l'incidence fiscale positive, ainsi que les dépenses de rémunération sous forme d'actions non enregistrées l'an dernier, le BPA redressé pour ce trimestre aurait été de 36 cents, comparativement à 21 cents, ce qui représente une hausse de 71 %.

L'accroissement important des flux de trésorerie disponibles, qui ont plus que triplé pour s'établir à 230 millions \$ malgré les paiements d'intérêts semestriels de la dette, habituellement importants, versés au deuxième trimestre. Grâce à des flux de trésorerie disponibles de 673 millions \$ produits pendant les six premiers mois, TELUS est sur la bonne voie pour engendrer plus de 1,1 milliard \$ en flux de trésorerie cette année et continue de réduire sa dette plus tôt que prévu. Compte tenu de ces bons résultats semestriels, la Société revoit, essentiellement de manière positive, ses indications définitives pour 2004, incluant une hausse du bénéfice et du BAIIA pour TELUS Mobilité, du BAIIA consolidé, des dépenses en capital, des flux de trésorerie disponibles et du BPA."

FAITS SAILLANTS SUR L'EXPLOITATION

TELUS Mobilité

La croissance de 42 % du BAIIA entraîne une importante amélioration des flux de trésorerie

- Les produits d'exploitation ont augmenté de 113 millions \$ ou de 20 % pour s'établir à 677 millions \$ au deuxième trimestre de 2004, en regard de la période correspondante de 2003.
- Le BAIIA a bondi de 85 millions \$ ou de 42 % pour s'établir à 286 millions \$, ce qui représente une transmission de produits d'exploitation au réseau de 86 %.
- La marge du BAIIA a progressé de 7,6 points pour se situer à 46 % des produits d'exploitation du réseau (42 % des produits totaux).
- Le RMPA (revenu moyen par appareil) a augmenté de 3 \$ pour se chiffrer à 59 \$, ce qui représente un sixième trimestre consécutif où une amélioration a été enregistrée, d'une année sur l'autre.
- Le coût d'acquisition a progressé, passant de 428 \$ à 381 \$.
- L'ajout net d'abonnés a grimpé de 11 % par rapport au deuxième trimestre de 2003, le nombre net de nouveaux abonnés se chiffrant à 113 700. Par ailleurs, l'ajout net de 103 600 abonnés aux services postpayés générant des produits plus élevés a constitué une hausse de 28 %, ce qui représente un quatrième trimestre successif de croissance.
- Le taux de désabonnement global mensuel est demeuré stable à 1,3 % comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent et a baissé par rapport à 1,5 % au premier trimestre.
- Les flux de trésorerie (soit le BAIIA moins les dépenses en capital) ont augmenté de 85 millions \$ ou de 69 %, atteignant 208 millions \$, un record pour TELUS Mobilité.

TELUS Communications

Les résultats reflètent l'incidence de la faiblesse des produits d'exploitation, partiellement neutralisée par des économies liées à l'efficacité opérationnelle

- Les produits d'exploitation ont diminué de 20 millions \$ ou de 1,7 % au deuxième trimestre de 2004 par rapport à la période comparable de 2003.
- Les frais d'exploitation ont chuté de 2 millions \$. L'augmentation des dépenses, qui comprennent les coûts liés à un nouveau partenariat et la hausse des volumes de demandes aux services d'assistance, a été plus que contrebalancée par des économies de coûts de 27 millions \$ relatives au programme d'efficacité opérationnelle.

- Le BAIIA a reculé de 17 millions \$ ou de 3,2 % car la baisse des produits d'exploitation n'a été que partiellement annulée par la diminution des frais d'exploitation et de frais de réorganisation.
- Ajout net de 19 100 abonnés aux services d'accès Internet haute vitesse de TELUS, ce qui porte le nombre total d'abonnés à ces services à 624 300, un bond de 33 % par rapport à la période comparable de l'exercice précédent.
- Le nombre total de lignes d'accès au réseau, se chiffrant à 4,8 millions, représente une baisse de 60 000 ou de 1,2 % en regard du trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie (soit le BAIIA moins les dépenses en capital) ont diminué de 20 % ou de 57 millions \$ pour atteindre 231 millions \$ au deuxième trimestre de 2004, comparativement au deuxième trimestre de 2003. Ceci est surtout imputable à la baisse des produits d'exploitation et à l'augmentation des dépenses en capital, lesquelles découlent principalement de l'ajout de nouveaux services évolués à la gamme que propose TELUS.

MISE A JOUR SUR LA SOCIETE

George Cope renouvelle son engagement à TELUS

TELUS vient de renouveler son entente avec George Cope à titre de président et chef de la direction de TELUS Mobilité pour une période de trois ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2007. En maintenant son rôle de direction, George guide la stratégie de TELUS Mobilité qui consiste à renforcer sa position de chef de file dans le secteur des communications sans fil en Amérique du Nord.

TELUS annonce une offre publique d'achat pour Microcell Telecommunications Inc.

Le 13 mai, TELUS a annoncé son intention de présenter des offres publiques d'achat entièrement au comptant visant la totalité des actions (MT.A et MT.B à la Bourse de Toronto) et des bons de souscription de Microcell Télécommunications Inc. émis et en circulation. Les prix au comptant de l'offre sont de 29,00 \$ CAN pour chaque action de catégorie A, de 29,00 \$ CA pour chaque action de catégorie B, de 9,67 \$ CAN pour chaque bon de souscription de 2005 et de 8,89 \$ CAN pour chaque bon de souscription de 2008. La valeur comptable totale de l'opération se chiffre à environ 1,1 milliard \$ CAN. TELUS prévoit financer la transaction avec son encaisse disponible et par le produit de la vente de débiteurs dans le cadre d'un programme de titrisation ainsi que par des prélèvements sur certaines de ses facilités de crédit, lesquelles pourraient inclure un engagement ferme de la Banque Royale du Canada de fournir une facilité de crédit additionnelle de 500 millions \$ sur une période de 364 jours devant servir aux fins générales de l'entreprise.

L'offre d'achat publique de TELUS en vue de l'acquisition de Microcell s'inscrit dans la stratégie de la société visant à mettre l'accent sur la croissance des marchés des services sans fil, IP et de transmission de données. Par ailleurs, elle pourrait accroître la vitesse à laquelle la société arrive à renforcer sa position, particulièrement au Québec et en Ontario étant donné la répartition géographique de la clientèle de Microcell. Cette offre est également consistante avec l'actuelle consolidation des exploitations sans fil en Amérique du Nord qui vise à maximiser les économies d'échelle. TELUS a déjà fait ses preuves en matière d'intégration post-acquisition. Si elle est conclue avec succès, cette transaction devrait procurer à TELUS des avantages financiers, dont des synergies en matière d'impôts, de capital et d'exploitation.

Si l'offre est acceptée, les actionnaires de Microcell bénéficieront d'un rendement appréciable et TELUS pourrait proposer aux clients de Microcell l'accès à sa zone de couverture nationale inégalée, à son service à la clientèle exceptionnel et à ses produits et services de technologie de pointe, qui ont mené la croissance rapide de TELUS Mobilité vers le statut de chef de file nord-américain en ce qui a trait à de nombreux indicateurs.

L'offre est subordonnée à certaines conditions encore en suspens, dont l'obtention d'autorisations en vertu de la Loi sur la concurrence et d'Industrie Canada. En conséquence, TELUS a prolongé l'offre sur les titres de Microcell le 22 juin et à nouveau le 22 juillet, et les offres devraient arriver à échéance le 20 août 2004. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'offre d'achat publique sur les titres de Microcell, veuillez consulter l'article Impératifs stratégiques de la rubrique Activités principales, vision et stratégie de la section 1 du Rapport de gestion de TELUS daté du 3 août 2004.

TELUS Mobilité classée au premier rang des fournisseurs nord-américains de services sans fil

L'engagement de TELUS Mobilité à offrir un service de qualité à ses clients lui a permis d'enregistrer l'un des plus faibles taux de roulement dans l'industrie mondiale des services sans fil. Cette grande satisfaction de la clientèle, de pair avec d'excellents résultats en matière de croissance du nombre d'abonnés, de produits moyens par abonné, de flux de trésorerie disponibles par abonné de même que les faibles coûts d'acquisition ont permis à TELUS Mobilité de mériter le titre de meilleur fournisseur nord-américain de services sans fil, qui lui a été attribué par la société d'analyse indépendante new-yorkaise N. Moore Capital, Ltd.

Afin d'élargir ses capacités en matière de service à la clientèle, TELUS Mobilité a officiellement ouvert en juin un nouveau centre d'appels à Barrie, en Ontario. Le centre mènera à la création d'emplois, possiblement jusqu'à 300, pour les habitants de la région et il fournira le soutien attendu par la société en raison de l'essor de sa clientèle en Ontario. Le centre d'appels de Barrie est le septième centre d'appels de TELUS Mobilité.

TELUS accroît sa prépondérance en matière de protocole IP avec le lancement d'une deuxième version d'IP-One

En juin, TELUS a annoncé le lancement de la nouvelle version d'IP-One, offerte aux clients d'affaires dans 24 villes couvrant la majeure partie de l'Ontario et du Québec. La version 2.0 d'IP-One possède de nouvelles fonctions, notamment des circuits d'un réseau unique convergent qui prennent en charge des services trois en un (voix, données et accès Internet).

IP-One propose des services sur réseau convergent grâce auxquels TELUS peut fournir une connexion réseau capable de prendre en charge à elle seule des services de type voix, Internet et réseau étendu. La "connexion IP intelligente" permet aux clients de réduire les frais d'exploitation en éliminant les coûts associés à l'installation, à l'entretien et à la prise en charge de trois connexions réseau séparées.

Lors de son lancement sur le marché en novembre 2003, IP-One constituait le premier service de téléphonie sur IP hébergé et géré de classe transporteur au Canada. La clientèle du service IP-One de TELUS regroupe notamment des entreprises de premier plan des secteurs des hautes technologies, du tourisme et des services professionnels, dont Jetsgo, Borland Software, RSM Richter et, récemment, SUN Microsystems Canada.

TELUS lance une solution de mise en oeuvre de réseau résidentiel sans fil

TELUS a lancé en mai une solution intégrée permettant la mise en oeuvre d'un réseau résidentiel par les clients désireux d'être dotés d'un outil sans fil simple pour brancher de multiples ordinateurs à leur connexion Internet haute vitesse. La solution de mise en oeuvre de réseau résidentiel sans fil de TELUS fournit un accès Internet haute vitesse aux clients résidentiels de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, en plus d'assurer une sécurité accrue et un soutien technique à toute heure de la journée, ainsi qu'une vitesse d'accès Internet pouvant atteindre 2,5 Mbit/s.

La trousse de réseau résidentiel sans fil de TELUS procure tous les éléments requis pour la mise en oeuvre d'un réseau résidentiel. Un réseau sans fil trois en un sert ainsi de modem haute vitesse, de routeur à quatre points d'accès et de point d'accès sans fil. Le service est facturé à

même le plan résidentiel d'accès Internet haute vitesse du client à un prix additionnel de 8 \$ par mois seulement, plus les coûts de la trousse de réseau résidentiel sans fil.

TELUS Mobilité améliore ses produits et services

En juin, TELUS Mobilité a lancé le Motorola i830, le plus petit appareil jamais conçu pour Mike, le réseau tout-en-un de la société. Le Motorola i830 est doté du service de radio numérique bidirectionnelle Contact Direct de Mike, qui est offert au Canada et aux États-Unis sur les réseaux entièrement numériques de TELUS Mobilité, Mike et Nextel Communication. Les caractéristiques du i830 comprennent un écran couleur haute résolution, la compatibilité avec la technologie Java et un système de positionnement global (GPS) intégré.

La fonction GPS est également mise en vedette dans la nouvelle gamme de modems de données sans fil de TELUS Mobilité, la plus vaste gamme d'appareils de transmission de données sans fil robustes offerte au Canada. Les six modèles fonctionnent sur le réseau de données sans fil national 1X de TELUS Mobilité et sont destinés à des applications verticales, comme les secteurs du pétrole et du gaz, les services mobiles, les services publics, le transport et la sécurité publique, qui exigent des possibilités de communication de données sans fil.

TELUS Mobilité continue d'étendre sa présence internationale avec de nouveaux produits et services, notamment en lançant la messagerie texte internationale en juillet. Les clients de TELUS Mobilité peuvent dorénavant utiliser leur sans-fil pour communiquer de façon économique et rapide avec leurs collègues, leurs parents et leurs amis dans plus de 25 pays, dont l'Australie, le Brésil, la Chine, la République dominicaine, l'Allemagne, la Grèce, Hong Kong, l'Inde, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, le Panama, les Philippines, le Portugal, Porto Rico, l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni et le Venezuela.

TELUS Mobilité offre une couverture sans fil numérique inégalée partout au Canada, et cherche constamment à offrir une meilleure couverture à ses clients Mike et SCP, même dans des régions difficiles à servir au moyen de la couverture sans fil courante. En juin, Spotwave Wireless Inc. et TELUS Mobilité ont annoncé une entente visant à distribuer les répéteurs adaptatifs SpotCell 163 et SpotCell 263 par l'intermédiaire des réseaux d'agents de TELUS Mobilité pour permettre la prise en charge du réseau Mike. Les répéteurs amplifient considérablement la couverture sans fil à l'intérieur, où la couverture est difficile, comme les garages et les sous-sol.

Le rapport annuel de 2003 de TELUS se distingue par son excellence; il se classe premier au Canada et neuvième au monde

TELUS s'est de nouveau distinguée par son excellence en matière de relations avec les investisseurs. Le rapport annuel de 2003 de TELUS s'est classé au neuvième rang à l'échelle mondiale sur un total de 1 000 rapports de sociétés internationales passés en revue dans le cadre de l'édition 2004 du Rapport annuel sur les rapports annuels, le seul sondage et classement d'envergure mondiale portant sur les rapports annuels des entreprises. Le rapport annuel de 2003 de TELUS a aussi été considéré comme le meilleur parmi ceux des sociétés canadiennes analysées et il s'est classé au deuxième rang parmi les sociétés nord-américaines examinées.

Cela confirme les efforts et l'importance que nous accordons à la divulgation de nos renseignements financiers, ce qui devrait rassurer les investisseurs. La présentation de la stratégie nationale et des objectifs futurs de TELUS, placée sous la section 'Stratégie, objectifs et perspectives', a été jugée première dans le monde.

Le Rapport annuel sur les rapports annuels souligne la qualité de l'information administrative et financière en évaluant cinq aspects : les rapports sur les finances et le rendement; l'exploitation, les activités et la responsabilité; les dirigeants, la stratégie et la gouvernance; l'information sur les actions et les communications avec les investisseurs; la présentation, le thème, le traitement graphique et le concept général. Contrôlée par U.S. Corporate Essentials, Inc.,

entreprise.com, entité ayant établi son siège en Belgique, est active depuis neuf ans dans l'évaluation de rapports provenant des quatre coins du monde. Elle fait appel à un groupe international d'experts en classement indépendants pour examiner 1 000 rapports annuels, dont 500 font l'objet d'une comparaison.

L'obtention de cette distinction perpétue pour TELUS une longue tradition marquée du sceau de l'excellence en matière de divulgation de l'information. TELUS avait déjà été citée dans l'édition 2003 du Rapport annuel sur les rapports annuels en figurant au 18^e rang du classement mondial. De plus, lors du Concours des meilleurs rapports d'entreprise de 2003, événement parrainé par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, TELUS a remporté le prix dans la catégorie Communications et médias, récompense qui couronne neuf années consécutives d'honneurs.

TELUS est l'entreprise canadienne qui affiche la meilleure conscience sociale en matière d'environnement

Corporate Knights, organisme canadien spécialisé dans la conscience sociale des entreprises, a accordé à TELUS le titre de citoyen corporatif de 2004, dans son troisième palmarès annuel répertoriant les cinquante meilleurs citoyens corporatifs au Canada. Ce prix illustre le leadership environnemental de TELUS ainsi que son engagement à demeurer le citoyen corporatif par excellence au Canada.

Corporate Knights a préparé sa liste des cinquante meilleurs citoyens corporatifs en fonction de sept catégories à caractère social et environnemental, dont la collectivité, les relations avec les employés, la diversité en milieu de travail, la sécurité des produits, les pratiques commerciales et la présence internationale. La recherche de base ayant servi à la préparation du palmarès des cinquante meilleurs citoyens corporatifs de Corporate Knights provient d'Innovest Strategic Value Advisors.

TELUS verse un don au centre de spectacle et d'apprentissage du Conservatoire et lui donne ainsi son nom

TELUS a annoncé en juin qu'un don exemplaire de 10 millions de dollars sur cinq ans sera versé au Conservatoire royal de musique dans le cadre de sa campagne "Building National Dreams". TELUS contribuera également aux efforts du Conservatoire royal de musique visant à amasser la somme supplémentaire de 5 millions de dollars auprès du milieu des affaires pour la campagne. En reconnaissance de sa générosité, le centre de spectacle et d'apprentissage du Conservatoire à ("Performance and Learning Centre") à Toronto sera nommé "TELUS Centre for Performance and Learning".

Versement d'un dividende

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 15 cents (0,15 \$) par action sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote en circulation. Le dividende sera versé le 1^{er} octobre 2004 aux actionnaires dûment inscrits à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2004.

Énoncés prospectifs

Le présent document et le rapport de gestion contiennent des énoncés portant sur des événements et des résultats financiers et d'exploitation futurs de TELUS Corporation (« TELUS » ou la « société ») qui sont de nature prospective. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent de la part de la société qu'elle émette des hypothèses et ils peuvent faire l'objet de risques et d'incertitudes. Il existe un risque considérable que les prédictions ou autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs sont ainsi mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés car un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les actions et les événements futurs réels diffèrent considérablement des objectifs, des attentes, des estimations ou des intentions exprimés dans les énoncés prospectifs.

Les facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus incluent, sans toutefois s'y limiter : la concurrence, l'évolution de l'économie, les exigences en matière de financement et d'endettement, les questions fiscales, les dividendes, les ressources humaines (y compris le dénouement des questions de relations de travail en cours), les progrès technologiques (y compris le recours à des systèmes et à la technologie de l'information), les changements à la réglementation, les risques liés aux processus, la santé et la sécurité, les partenaires stratégiques, les litiges, les événements touchant la poursuite des activités et les autres facteurs de risque dont il est question dans le présent document et qui sont mentionnés de temps à autre dans les rapports de TELUS, les documents d'information complets publiés par la société, y compris la notice annuelle, et dans d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières au Canada (y compris sur le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com) et aux États-Unis (y compris sur le site EDGAR à l'adresse www.sec.gov). Les facteurs de risque liés à la finalisation potentielle de l'offre visant Microcell Telecommunications Inc. (Microcell) comprennent les éléments suivants : les approbations en vertu de la Loi sur la concurrence (Canada) et d'Industrie Canada, la réalisation de synergies fiscales, de capital et d'exploitation, y compris la baisse des charges liées au réseau et du taux de désabonnement des clients, la réussite de la migration des abonnés et de l'intégration de certains systèmes et procédés, et l'atteinte d'objectifs à long terme en matière de levier d'exploitation.

Se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel 2003 de TELUS pour de plus amples détails.

La société n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour d'autres motifs.

Rapport de gestion – Le 3 août 2004

Le texte qui suit constitue une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation consolidés de TELUS Corporation pour les trimestres et les semestres terminés les 30 juin 2004 et 2003, et il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires de TELUS. Ce rapport contient des données prospectives qui renvoient à la déclaration de la société à l'égard des énoncés prospectifs figurant plus haut et qui doivent être lues conjointement avec celle-ci. Les états financiers consolidés intermédiaires de TELUS ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, qui diffèrent des PCGR des États-Unis sous certains aspects. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés intermédiaires pour une analyse des principales différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis qui s'appliquent à TELUS. Les états financiers consolidés intermédiaires et le rapport de gestion ont été revus par le comité de vérification de TELUS et approuvés par le conseil d'administration de cette dernière. Sauf indication contraire, tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

L'information prospective figurant dans le présent document ne comprend pas les changements qui pourraient se produire si l'acquisition de Microcell était réalisée, sauf indication contraire.

Le rapport de gestion se compose des éléments suivants, lesquels ont fait l'objet de mises à jour importantes depuis la préparation du rapport de gestion présenté dans le Rapport annuel 2003 et le rapport du premier trimestre de 2004 de TELUS :

1. Activités principales, vision et stratégie
2. Catalyseurs clés de rendement
3. Capacité d'obtenir des résultats
4. Résultats
5. Risques et incertitudes

1. Activités principales, vision et stratégie

Impératifs stratégiques

TELUS continue d'être guidée par les six impératifs stratégiques qui ont été établis il y a quatre ans et qui constituent les directives sur lesquelles se base la société pour exercer ses activités. Voici certaines des activités récentes effectuées par TELUS eu égard à ces impératifs :

Augmenter les capacités à l'échelle nationale en matière de transmission de données, de services IP et de services sans fil;
Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie de TELUS;
Mettre l'accent sur les marchés de croissance en matière de transmission de données, de services IP et de services sans fil.

Le 13 mai 2004, TELUS a annoncé son intention d'acquérir la totalité des actions et bons de souscription inscrits à la cote de Microcell, l'exploitant du réseau sans fil Fido^{MD 1)} ayant son siège social à Montréal, au moyen d'offres entièrement en espèces d'une valeur totale d'environ 1,1 milliard de dollars. Le prix offert est de 29 \$ pour chacune des actions, de 9,67 \$ pour chacun des bons de souscription de 2005 et de 8,89 \$ pour chacun des bons de souscription de 2008. Les offres seront financées par les liquidités dont dispose TELUS et des fonds provenant de ses facilités de crédit engagées. TELUS a commencé les offres le 17 mai 2004.

La direction prévoit que cette acquisition, si elle se réalise, augmentera les capacités nationales de TELUS au sein de l'industrie canadienne croissante des services sans fil, renforcera la place qu'occupe TELUS Mobilité à titre d'entreprise nationale de télécommunications sans fil de premier plan, particulièrement au Québec et en Ontario, et accélérera la croissance de TELUS au sein du marché des services sans fil. Si elle se réalise, l'opération devrait aussi faire bénéficier TELUS d'avantages financiers, y compris des synergies fiscales, de capital et d'exploitation. Le 28 mai 2004, et de nouveau le 29 juin 2004, le conseil d'administration de Microcell a recommandé à ses détenteurs de titres de rejeter l'offre publique d'achat de TELUS. À plusieurs reprises depuis le début des offres, Microcell a publiquement fait part de discussions entre Microcell et ses conseillers et d'autres parties intéressées relativement à d'autres possibilités stratégiques et financières qui pourraient entraîner des offres concurrentielles ou d'autres opérations.

Le 4 juin 2004, le Bureau de la concurrence a avisé TELUS qu'il considérait les opérations prévues par les offres de TELUS comme « très complexes » et que les opérations de fusion très complexes exigent du Bureau de la concurrence des évaluations importantes et davantage de travail que ce qui serait le cas pour des opérations plus typiques. TELUS poursuit sa collaboration avec le Bureau de la concurrence afin de faciliter la révision des opérations prévues.

Le 22 juin 2004, TELUS et Microcell ont conclu une entente de confidentialité en vertu de laquelle Microcell a accepté de divulguer certains renseignements non publics au sujet de Microcell et de ses filiales et sociétés liées à TELUS et à ses représentants. Par suite de la passation de l'entente de confidentialité, TELUS et certains de ses représentants se sont vu donner l'accès, par Microcell, à une salle de documents électroniques. Depuis, la Société a exercé une vérification diligente au sujet de Microcell, de ses activités et de son exploitation à l'aide des documents contenus dans la salle de documents et de certains autres renseignements fournis à la suite de requêtes soumises par TELUS. De plus, le 29 juin 2004, des membres de l'équipe de direction ainsi que les conseillers financiers de Microcell ont donné une présentation à l'équipe de direction de TELUS. La date d'échéance des offres du 22 juin 2004 a été repoussée jusqu'au 22 juillet 2004 et a ensuite été repoussée de nouveau jusqu'au 20 août 2004.

Le 21 juillet 2004, Microcell a publiquement annoncé qu'elle avait signé un certain nombre d'ententes de confidentialité additionnelles avec d'autres parties intéressées. Au 3 août 2004, 78 jours se sont écoulés depuis que TELUS a présenté ses offres initiales. À cette date, les offres de TELUS demeurent les seules offres publiques à l'égard des actions et bons de souscriptions émis dans le public de Microcell. Ce sommaire renvoie dans sa totalité aux offres d'achat et aux modifications déposées sur SEDAR ainsi qu'au document intitulé Schedule TO, aux modifications s'y rattachant et aux annexes qui l'accompagnent que TELUS a déposés auprès de la United States Securities and Exchange Commission relativement à ses offres pour les actions et les bons de souscription émis dans le public de Microcell.

¹⁾ Fido est une marque de commerce déposée de Microcell.

Fournir des solutions intégrées qui distinguent TELUS de ses concurrents

TELUS poursuit la transition de ses réseaux d'un réseau de commutation à base de circuits vers un système d'acheminement par paquets. Il y a plus d'un an, TELUS a commencé la migration du trafic voix vers son réseau à protocole Internet (IP) ou réseau de nouvelle génération et est devenue l'une des premières entreprises au monde à fournir la téléphonie IP de niveau d'entreprise. Depuis mai 2004, la totalité du trafic voix provenant de la Colombie-Britannique et de l'Alberta à destination de codes régionaux du Québec est acheminé par l'intermédiaire du réseau de nouvelle génération de TELUS. La migration des appels est une étape importante dans la transition du réseau de TELUS en un unique réseau IP omniprésent conçu de façon à transporter des applications voix, données et vidéo de haute qualité, réseau qui éliminera éventuellement la nécessité de réseaux distincts pour le transport de ces mêmes applications.

Par suite des activités de recherche et développement entreprises par TELUS, l'étape suivante du lancement des produits de la famille IP-One^{MC} a été franchie le 14 juin 2004, et ces produits sont présentement offerts à des entreprises dans 24 villes de l'Ontario et du Québec. IP-One utilise le réseau de nouvelle génération de TELUS pour acheminer des appels et des données tout en fournissant aux clients d'affaires une gamme complète d'applications et de services avancés, ce qui offre à la clientèle la possibilité de réduire ses charges d'exploitation en éliminant les coûts liés à l'installation, à la gestion et au maintien de trois connexions distinctes. IP-One permet en outre de profiter de l'efficacité d'une messagerie intégrée qui permet aux programmes de messagerie électronique standards d'accéder à la messagerie vocale, et d'accéder à cette messagerie intégrée.

Au cours du premier semestre de 2004, TELUS a lancé de nouveaux services Internet destinés aux consommateurs. Une solution de réseautage domestique sans fil a été offerte à la clientèle résidentielle en Colombie-Britannique et en Alberta pour un montant additionnel de 8 \$ par mois plus le coût d'un ensemble de réseautage domestique. Le service comprend un accès Internet amélioré qui peut atteindre la vitesse de 2,5 mégabits par seconde et la capacité de brancher plusieurs ordinateurs par le truchement d'un réseau sans fil. Des services d'accès commuté à plus haute vitesse ont aussi été lancés en Colombie-Britannique et en Alberta pour un montant additionnel de 2,95 \$ par mois et devraient bientôt être offerts au Québec. En outre, TELUS a élargi le choix de son service légal de téléchargement de musique en offrant 75 chaînes continues de musique gratuite de haute qualité sans interruption publicitaire répondant à une gamme d'intérêts variés en contrepartie de frais mensuels réguliers de 4,99 \$. D'autres nouveaux services sont actuellement en cours de préparation aux fins de leur lancement.

2. Catalyseurs clés de rendement

TELUS est concentrée sur six priorités pour 2004 afin de rehausser la performance opérationnelle. Voici certains exemples récents illustrant le développement ou les progrès accomplis à ce chapitre :

Conclure une convention collective

TELUS Communications Inc. (« TCI ») et le Telecommunications Workers Union (le « TWU ») n'ont accompli aucun progrès relativement à la conclusion d'une convention collective en raison d'une série d'appels en instance auprès du Conseil canadien des relations industrielles (le « CCRI ») et de la Cour d'appel fédérale.

En février 2004, TCI a déposé auprès du CCRI et de la Cour d'appel fédérale des demandes de réexamen des décisions antérieures du CCRI, qui imposaient une interdiction de communication et exigeaient que TCI offre un arbitrage exécutoire au TWU. Le 8 avril 2004, le CCRI a fait connaître, eu égard aux plaintes déposées, les raisons (Décision 271) l'ayant mené à rendre ses décisions antérieures. TCI a déposé une demande visant le réexamen et la révision judiciaire de la décision du CCRI rendue le 8 avril 2004 qui a imposé une autre interdiction de communication à TCI, en ce qui a trait à toutes communications entre cette dernière et les employés des unités de négociation portant sur des questions d'emploi et d'intérêt collectif, jusqu'à ce que les conditions prévues par le Code canadien du travail eu égard à l'obtention du droit de grève ou de lock-out aient été satisfaites. Cette demande est toujours en instance devant le CCRI et la Cour d'appel fédérale.

Le 21 mai 2004, dans sa décision 1088, le CCRI a déclaré que la SOCIÉTÉ TELE-MOBILE, qui exploite des services sans fil nationaux sous l'appellation commerciale TELUS Mobilité, et TCI constituent un employeur unique en vertu des relations de travail. Le CCRI en est aussi venu à la conclusion que les membres non syndiqués de l'équipe TELUS Mobilité, principalement situés en Ontario et au Québec et qui exécutent des tâches semblables à celles de leurs contre-parties chez Mobilité de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, devraient être inclus dans l'unité de négociation représentée par le TWU sans avoir la possibilité d'exprimer leur souhait dans le cadre d'un scrutin de représentation. Le 23 juin 2004, TCI et TELUS Mobilité ont déposé, auprès de la Cour d'appel fédérale, une demande de suspension et de révision judiciaire de la décision 1088 du CCRI. Le 24 juin 2004, le CCRI a

publié, dans la décision 278, l'ensemble des raisons qui sous-tendent la décision de deux des trois membres du Conseil qui soutiennent la décision 1088. Les raisons qui sous-tendent l'opinion dissidente d'un des membres du Conseil ont été publiées à la fin de juillet 2004. Le 7 juillet 2004, TCI et TELUS Mobilité ont présenté, auprès de la Cour d'appel fédérale, des demandes de révision judiciaire de la décision 278. Ces demandes ont été consolidées avec les demandes de suspension et de révision judiciaire présentées en juin 2004. L'audition de la demande de suspension a eu lieu le 19 juillet 2004. La demande de suspension a été rejetée par la suite, et il a été précisé que l'interdiction de communication ne s'applique pas à TELUS Mobilité. La Cour d'appel fédérale a maintenu que TELUS Mobilité peut légalement communiquer librement avec ses employés de l'est touchés par les décisions 1088 et 271 et n'est pas assujettie à l'interdiction de communication imposée par le CCRI le 8 avril. La Cour d'appel fédérale a rejeté les autres volets de la demande de suspension en invoquant que bien que les employeurs aient fourni des exemples d'un dommage irréparable, il n'y avait aucune évidence d'un dommage irréparable imminent. La Cour d'appel fédérale a confirmé, toutefois, que TCI et TELUS Mobilité peuvent présenter une autre demande de suspension si les circonstances changent de façon telle que le dommage irréparable devient imminent. L'audition de la demande de révision judiciaire est prévue pour le début d'octobre 2004.

Accroître la valeur de la marque en offrant un service à la clientèle supérieur

TELUS a surmonté les défis à court terme en matière de service à la clientèle sur fil auxquels elle a fait face à la fin de l'été 2003 et, a constamment surpassé les niveaux de service historiques selon divers indicateurs au cours du premier semestre de 2004. Ces indicateurs comprennent non seulement nos indicateurs internes, mais aussi certains indicateurs contrôlés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). La direction continue de mettre l'accent sur le maintien de niveaux de service élevés pendant le reste de l'exercice.

TELUS Mobilité continue de fournir un service à la clientèle supérieur en mettant l'accent sur des aspects comme le service à la clientèle et la qualité élevée du réseau. Le succès de cette démarche est mis en évidence par un taux de désabonnement faible et enviable de 1,3 % par mois.

Accroître la position de chef de file de TELUS Mobilité dans le secteur des télécommunications sans fil

TELUS Mobilité, après sa solide performance du premier trimestre de 2004, a poursuivi sur sa lancée. Les produits d'exploitation tirés des réseaux ont augmenté de 18,8 % pour le deuxième trimestre et de 19,6 % pour le premier semestre de 2004 comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le BAIIA, lorsque jumelé à un taux de désabonnement très bas de 1,3 % et à des mesures d'efficacité opérationnelle, a augmenté de manière impressionnante, soit de 42,2 % et de 40,6 % pour le deuxième trimestre et le premier semestre. De plus, les flux de trésorerie (le BAIIA moins les dépenses en immobilisations) ont augmenté de manière importante, soit de 68,7 % pour s'établir à 207,8 millions de dollars au deuxième trimestre et de 63,8 % pour s'établir à 405,3 millions de dollars au premier semestre de 2004 en raison de l'importante croissance des produits d'exploitation tirés des réseaux. L'objectif annuel d'ajouts nets de 375 000 à 425 000 abonnés devrait être atteint, alors que les objectifs en matière de produits d'exploitation et de BAIIA annuels pour 2004 ont été augmentés de 25 millions de dollars et de 50 millions de dollars, respectivement, ce trimestre. L'estimation relative au BAIIA annuel a été auparavant revue à la hausse au cours du premier trimestre de 2004, la cible initiale ayant été accrue de 25 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une augmentation cumulée du BAIIA de 75 millions de dollars par rapport à la cible annuelle initialement prévue pour 2004. S'il est atteint, le point milieu des produits d'exploitation et du BAIIA annuels révisés annonce une croissance de 14,4 % et de 31,8 %, respectivement. L'acquisition de Microcell, si elle est réalisée, accélérerait la stratégie de TELUS Mobilité au chapitre de la croissance nationale, principalement au Québec et en Ontario.

Aspirer à une position de chef de file eu égard aux services Internet haute vitesse

Au cours du premier semestre de 2004, les ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse de TELUS, qui se sont établis à 62 700, ont surpassé les ajouts nets inscrits au cours de la période correspondante de 2003 de 6,6 % et représentent la moitié de l'objectif annuel de 2004 établi à 125 000. La Société estime qu'elle a obtenu la tranche la plus importante des ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse dans ses territoires titulaires en 2004, augmentant ainsi l'ensemble de sa part de marché. Pour le deuxième trimestre de 2004, les ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse ont diminué, passant de 26 700 pour la période correspondante de 2003 à 19 100, en raison de l'augmentation des désactivations, en incluant celles faisant suite à l'échéance des périodes de remise promotionnelle liée à des plans de services récemment supprimés. La Société prévoit que l'objectif annuel de 125 000 ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse sera atteint.

3. Capacité d'obtenir des résultats

Capacités opérationnelles – TELUS Communications

Le marché des services sur fil évolue rapidement, ce qui oblige TELUS à être plus innovatrice, efficiente et concurrentielle. Afin de retenir et d'attirer sa clientèle, TELUS doit être en mesure de fournir rapidement des services innovateurs et des blocs de services groupés à tarif unique. Parallèlement, le rythme rapide des changements technologiques rend nécessaire la prise rapide de décision relativement aux tarifs, puisque nombre des concurrents de TELUS ne sont pas assujettis à la même réglementation relative à la fixation des prix et à la sollicitation de la clientèle perdue.

TELUS participe au processus du CRTC visant à établir le cadre de réglementation régissant les services de communication vocale sur protocole Internet, également appelés voix sur IP. La Société a indiqué qu'elle devrait être en mesure de fournir les services de voix sur IP dans le cadre de la même réglementation que celle appliquée à tous les fournisseurs de ces services, y compris les entreprises de câblodiffusion et les concurrents étrangers. Pour une analyse plus détaillée, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée *Risques et incertitudes, Réglementation – activités filaires*.

Un certain nombre de mesures visant l'amélioration des systèmes internes et des procédés sont en cours. Un des projets, présentement à l'étape de conception, vise à simplifier les procédés et la technologie pour les clients résidentiels. Le projet mettra l'accent sur la rationalisation des procédés et sur l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes, depuis la vente et l'entrée de la commande jusqu'à la prestation des services, la facturation, et le crédit et le recouvrement. Un projet parallèle vise à établir des procédés uniformes à l'échelle nationale aux fins de la prestation des services de données et des services améliorés, y compris la gestion des commandes. Ultérieurement, de nombreux systèmes existants seront mis hors service.

Capacités opérationnelles – TELUS Mobilité

Dans le cadre de la solide croissance affichée par le marché des services sans fil, les résultats de TELUS Mobilité se sont classés parmi les meilleurs de plusieurs façons. L'accent mis sur le service à la clientèle, les solutions à valeur ajoutée et la qualité supérieure du réseau a permis à nos clients de profiter d'un service exceptionnel. L'accent mis sur la croissance profitable des services sans fil permet à TELUS Mobilité de générer des marges du BAIIA supérieures à celles de ses pairs. La performance de TELUS Mobilité sur le marché et sa capacité à fournir efficacement de la valeur à ses clients lui ont permis de bien se positionner. Par le passé, TELUS Mobilité a démontré sa capacité à procéder avec succès à l'intégration d'importantes fusions de services sans fil dans le but de réaliser des synergies et de générer des flux de trésorerie à croissance rapide, ce qui devrait lui permettre de tirer des avantages d'une offre réussie pour Microcell.

Situation de trésorerie et sources de financement

À la fin de juin 2004, après le versement de paiements d'intérêts semestriels, TELUS disposait d'une encaisse de 357,7 millions de dollars et avait accès à des facilités de crédit non utilisées totalisant près de 1,6 milliard de dollars. De plus, TELUS a obtenu un engagement entièrement garanti pour une facilité de crédit bancaire non garantie de 500 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) qui, sur présentation de la documentation, serait disponible jusqu'au 31 octobre 2005 ou 364 jours après la date de clôture des offres de la Société visant l'acquisition de Microcell, selon la plus rapprochée de ces dates, si l'acquisition est réalisée. Des flux de trésorerie disponibles de 672,8 millions de dollars pour le premier semestre de 2004 ont bénéficié d'un remboursement d'impôts d'environ 180 millions de dollars et d'intérêts créditeurs de 19 millions de dollars, qui ne devraient pas se reproduire au deuxième semestre de 2004. En fonction des résultats de juin depuis le début de l'exercice et des attentes pour le deuxième semestre de 2004, TELUS a augmenté son objectif annuel relatif aux flux de trésorerie, lesquels devraient dorénavant s'établir entre 1,15 milliard de dollars et 1,25 milliard de dollars. La Société est d'avis qu'elle dispose de suffisamment de flux de trésorerie provenant de l'exploitation générés à l'interne et d'accès à des facilités de crédit pour financer les dépenses en immobilisations, effectuer les paiements en vertu des programmes de restructuration, honorer les remboursements de la dette prévus pour 2004, verser des dividendes et finaliser l'offre de 1,1 milliard de dollars pour acquérir Microcell.

4. Résultats

Estimations comptables critiques

Une analyse des estimations comptables critiques de la société est fournie dans le rapport de gestion inclus au Rapport annuel 2003 de la société. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Faits nouveaux concernant les conventions comptables

Rémunération à base d'actions [note 2a) des états financiers consolidés intermédiaires]

À compter de l'exercice 2004 de la société, les recommandations modifiées de l'ICCA sur la comptabilisation des rémunérations à base d'actions (les modifications en question ayant eu lieu en 2003) (chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliqueront à la société. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, la société a choisi l'adoption prospective modifiée (aussi appelée l'application rétroactive sans retraitement) comme méthode transitoire. Afin de tenir compte de la juste valeur des options octroyées après 2001 sur lesquelles les droits ont été acquis avant 2004, certaines composantes de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires figurant dans le bilan consolidé au 31 décembre 2003 ont été retraitées.

Obligations réglées en capitaux propres [note 2b) des états financiers consolidés intermédiaires]

À compter de son exercice 2004, la société a adopté par anticipation les recommandations modifiées de l'ICCA à l'égard de la présentation des instruments financiers et des informations à fournir relatives à ceux-ci (chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*) portant spécifiquement sur la classification des obligations qu'un émetteur peut régler au moyen de ses propres instruments de capitaux propres (les modifications en question ayant eu lieu en 2003). Par suite de ces modifications, les débetures convertibles de la société sont classées dans le passif aux bilans consolidés (plutôt que dans les capitaux propres), et les intérêts débiteurs correspondants sont classés au poste Coûts de financement dans les états consolidés des résultats (plutôt que déduction faite des impôts sur les bénéfices, à titre d'ajustement des bénéfices non répartis). L'option de conversion des débetures convertibles est toujours présentée comme une composante des capitaux propres. Comme cela est exigé, la société a appliqué ces recommandations modifiées de manière rétroactive. Par suite du reclassement des débetures convertibles, des changements mineurs ont été apportés aux ratios dette nette/BAIIA historiques et aux ratios dette nette/total des capitaux investis historiques. Le reclassement des intérêts débiteurs connexes a aussi donné lieu à des changements mineurs aux ratios de couverture des intérêts par le BAIIA historiques.

Importance de l'information aux fins de divulgation

La direction décide si une information est « importante » ou non en jugeant si la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de la Société pourrait être influencée ou modifiée si l'information était omise ou erronée.

Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T2 2004	T1 2004	T4 2003	T3 2003	T2 2003	T1 2003	T4 2002	T3 2002
Produits d'exploitation par secteur (externes)								
Secteur TELUS Communications	1 189,0	1 171,1	1 182,4	1 186,3	1 209,2	1 208,5	1 244,2	1 233,8
Secteur TELUS Mobilité	676,6	632,7	643,2	619,9	564,1	532,4	550,2	532,5
Produits d'exploitation (consolidés)	1 865,6	1 803,8	1 825,6	1 806,2	1 773,3	1 740,9	1 794,4	1 766,3
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	0,7	15,9	16,2	2,3	3,3	6,5	241,0	313,3
Bénéfice net (perte nette) ¹⁾	172,3	101,3	47,8	114,1	73,0	89,5	(140,9)	(109,2)
Par action ordinaire et action sans droit de vote en circulation (moyenne pondérée)								
- De base	0,48	0,28	0,13	0,32	0,21	0,26	(0,41)	(0,35)
- Dilué(e)	0,48	0,28	0,13	0,32	0,21	0,26	(0,41)	(0,35)
Dividendes déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote en circulation	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15

1) Avec le reclassement des débetures convertibles mentionné plus haut, le bénéfice net a été retraité pour les trimestres présentés de 2003 et de 2002. Le retraitement reflète le classement des intérêts sur les débetures convertibles avec les frais de financement, le classement des crédits d'impôts connexes avec les impôts sur les bénéfices et le retrait du poste Intérêts sur les débetures convertibles, déduction faite des impôts sur les bénéfices de l'état des résultats. Les montants trimestriels approximatifs découlant de la modification de la présentation se sont traduits par une augmentation de 2,8 millions de dollars des frais de financement, une diminution de 1,0 million de dollars des impôts sur les bénéfices et une diminution de 1,8 million de dollars du bénéfice net. Le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires et le bénéfice par action n'ont subi aucune incidence par suite de la modification de la présentation.

La tendance observée dans les produits d'exploitation continue de refléter la croissance des produits d'exploitation du secteur TELUS Mobilité attribuée à la croissance du nombre d'abonnés et à l'amélioration des produits moyens par appareil d'abonné (« PMPA »). Cette tendance positive a été partiellement contrebalancée par la diminution des produits d'exploitation du secteur TELUS Communications relatifs aux services locaux et interurbains de transmission de la voix et aux ventes d'équipement ainsi que par la faible croissance des produits tirés de la transmission de données, ce qui s'inscrit dans les tendances observées au sein de l'industrie canadienne des services sur fil. La tendance à la baisse des produits d'exploitation du secteur Communications comprend l'incidence des décisions sur le plafonnement des prix réglementaire.

Des coûts de restructuration importants ont été inscrits en 2002, principalement par suite du programme d'efficacité opérationnelle du secteur Communications qui a contribué à l'amélioration de la rentabilité d'exploitation en 2003 et en 2004. Les coûts de restructuration en 2003 et en 2004 avaient également trait aux activités de restructuration du secteur Communications. Le bénéfice net et le bénéfice par action reflètent une rentabilité d'exploitation améliorée liée aux services sur fil et sans fil, de même que des coûts de financement moins importants.

Pour cinq des périodes présentées plus haut, le bénéfice net et le bénéfice par action comprenaient l'incidence favorable importante du règlement de questions d'ordre fiscal (y compris les crédits d'impôts à l'investissement et les intérêts connexes) ainsi que les pertes fiscales reportées aux exercices antérieurs, comme il est présenté dans le tableau suivant :

	T2 2004	T1 2004	T4 2003	T3 2003	T2 2003	T1 2003	T4 2002	T3 2002
(en millions de dollars, sauf les montants par action)								
Incidence approximative sur le bénéfice net	45	13	–	19	–	53	18	–
Incidence approximative sur le bénéfice par action	0,13	0,04	–	0,05	–	0,15	0,05	–

Opérations entre apparentés

En 2001, la société a conclu avec Verizon Communications Inc. (« Verizon »), un actionnaire important, une convention visant l'acquisition de certains droits d'utilisation de logiciels, de technologies, de services et d'autres avantages de Verizon. Cette convention remplace et modifie une convention antérieure intervenue entre la société et GTE Corporation. Cette convention est renouvelable annuellement à l'entière discrétion de la société jusqu'au 31 décembre 2008 et elle a été renouvelée pour 2004. Au 30 juin 2004, des licences de logiciels précises et une licence d'utilisation de marque de commerce ont été acquises pour un total de 312,1 millions de dollars et inscrites dans les immobilisations et autres actifs. Ces actifs sont évalués à la juste valeur marchande à la date d'acquisition établie par un évaluateur sans lien de dépendance. Si cette convention est renouvelée jusqu'en 2008, l'engagement total aux termes de cette convention s'élèvera à 377 millions de dollars américains pour la période de 2001 à 2008, et l'engagement résiduel après le 30 juin 2004 se chiffre à 92 millions de dollars américains.

Résultats d'exploitation

Résultats consolidés – points saillants (en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Produits d'exploitation	1 865,6	1 773,3	5,2 %	3 669,4	3 514,2	4,4 %
BAIIA ¹⁾	784,8	716,5	9,5 %	1 506,1	1 380,8	9,1 %
Bénéfice net	172,3	73,0	136,0 %	273,6	162,5	68,4 %
Bénéfice par action, de base et dilué	0,48	0,21	128,6 %	0,76	0,46	65,2 %
Dividendes en espèces par action	0,15	0,15	–	0,30	0,30	–
Rentrées liées aux activités d'exploitation	489,0	469,6	4,1 %	1 077,1	874,3	23,2 %
Dépenses en immobilisations	346,1	305,5	13,3 %	655,8	513,3	27,8 %
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	229,5	65,5	n.s.	672,8	333,1	102,0 %

n.s. : non significatif

Mesures non conformes aux PCGR auxquelles la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs et de ses unités d'exploitation

1) Le calcul du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) est le suivant :

	<u>T2 2004</u>	<u>T2 2003</u>	<u>Cumul annuel 2004</u>	<u>Cumul annuel 2003</u>
Produits d'exploitation	1 865,6	1 773,3	3 669,4	3 514,2
Moins : charges d'exploitation	1 080,1	1 053,5	2 146,7	2 123,6
Moins : coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	0,7	3,3	16,6	9,8
BAIIA	784,8	716,5	1 506,1	1 380,8

La société présente le BAIIA et fournit des indications à ce sujet parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses unités d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt. La société estime également que le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs recourent largement en tant qu'indicateur du rendement d'exploitation d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et de les honorer. De plus, la société croit que le BAIIA permet aux investisseurs de comparer plus facilement le rendement d'une entreprise de façon continue sans égard à l'amortissement, lequel est de nature hors caisse et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou en raison de facteurs hors exploitation, comme le coût historique. Le BAIIA n'est pas une mesure fondée sur les principes comptables généralement reconnus du Canada ou des États-Unis et ne doit pas être substitué au bénéfice d'exploitation ni au bénéfice net comme mesure du rendement de la société ni utilisé comme mesure unique des flux de trésorerie, car il ne tient pas compte des effets de la croissance du fonds de roulement, des dépenses en immobilisations, de la réduction du capital de la dette et d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les éléments entrant dans le calcul du BAIIA de TELUS. Si le BAIIA est indiqué aux présentes afin de permettre une analyse comparative plus exhaustive du rendement de la société et de sa capacité d'honorer sa dette, il convient de rappeler que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tous points avec le BAIIA présenté par d'autres sociétés.

2) Les flux de trésorerie disponibles excluent certaines variations du fonds de roulement ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure fondée sur les principes comptables généralement reconnus du Canada ou des États-Unis et ne doivent pas être substitués aux états consolidés des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure qui peut être utilisée pour évaluer la performance de TELUS au fil des ans. Il convient de rappeler aux investisseurs que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tous points avec les flux de trésorerie disponibles présentés par d'autres sociétés. Bien que la mesure fondée sur les PCGR la plus semblable soit les rentrées liées aux activités d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure pertinente, car ils fournissent une estimation des flux de trésorerie disponibles avant les variations du fonds de roulement (tels que les comptes fournisseurs et les comptes clients, qui peuvent être grandement faussés par les changements dans la titrisation qui ne reflètent pas les résultats d'exploitation), et après le financement des dépenses en immobilisations. Le tableau suivant illustre le calcul des flux de trésorerie disponibles et le rapprochement du BAIIA/des flux de trésorerie disponibles et des rentrées liées aux activités d'exploitation :

	<u>T2 2004</u>	<u>T1 2003</u>	<u>Cumul annuel 2004</u>	<u>Cumul annuel 2003</u>
BAIIA	784,8	716,5	1 506,1	1 380,8
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces	(9,0)	(44,3)	(61,5)	(191,7)
Rémunération à base d'actions	5,6	–	10,6	–
Intérêts en espèces payés	(293,8)	(298,8)	(316,6)	(334,8)
Intérêts en espèces reçus	7,0	0,3	21,2	1,3
Impôts reçus (payés)	81,0	(2,7)	185,6	(3,3)
Dépenses en immobilisations	(346,1)	(305,5)	(655,8)	(513,3)
Crédits d'impôt à l'investissement reçus (compris dans le BAIIA ou les dépenses en immobilisations déclarés ou antérieurs et dans les impôts reçus [payés])	–	–	(16,8)	(5,9)
Flux de trésorerie disponibles	229,5	65,5	672,8	333,1
Ajouter les dépenses en immobilisations	346,1	305,5	655,8	513,3
Montant net des charges (crédits) des régimes à prestations déterminées des salariés	4,9	13,2	9,8	26,3
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(57,9)	(18,0)	(86,5)	(36,0)
Autres activités d'exploitation, montant net	11,5	28,0	17,6	34,9
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement, sauf la variation des impôts et des intérêts	(45,1)	75,4	(192,4)	2,7
Rentrées liées aux activités d'exploitation	489,0	469,6	1 077,1	874,3

Les produits d'exploitation et le BAIIA consolidés ont augmenté considérablement au deuxième trimestre de 2004 par rapport à la période correspondante de 2003, en raison principalement de la croissance de 18,8 % des produits tirés des services de réseau de TELUS Mobilité, les charges d'exploitation de TELUS Mobilité ayant seulement progressé de 8,0 %. Les produits d'exploitation du secteur Communications de TELUS ont subi une baisse de 1,7 %, et les charges d'exploitation de ce secteur ont diminué de 0,3 %.

Les coûts de financement consolidés ont reculé de 15,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2004 par rapport à la période correspondante de 2003, en raison de la baisse des taux d'intérêt sur les dettes à long terme et à court terme, ainsi que de la hausse des intérêts créditeurs découlant du règlement de questions d'ordre fiscal. Le bénéfice avant les impôts et la part des actionnaires sans contrôle a progressé de 90,5 millions de dollars pour s'établir à 218,3 millions au deuxième trimestre de 2004, comparativement au deuxième trimestre de 2003, en raison de la rentabilité accrue de l'exploitation et de la baisse des coûts de financement nets et d'autres coûts. Les impôts sur les bénéfices ont diminué malgré ce bénéfice accru en raison d'un ajustement fiscal favorable de 34,2 millions de dollars, comptabilisé au deuxième trimestre de 2004 au titre du report de pertes fiscales aux exercices antérieurs, et du règlement de questions d'ordre fiscal liées aux exercices précédents pour lesquels les taux d'imposition étaient plus élevés.

Le bénéfice par action (de base et dilué) a augmenté de 27 cents au deuxième trimestre de 2004 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du bénéfice net accru. Ce résultat a été contrebalancé en partie par le nombre plus élevé d'actions en circulation. L'incidence du règlement des questions d'ordre fiscal et des intérêts connexes s'établit à environ 13 cents par action.

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont augmenté au deuxième trimestre de 2004, comparativement au deuxième trimestre de 2003, principalement en raison des recouvrements d'impôts liés au règlement de questions d'ordre fiscal (y compris les intérêts créditeurs connexes), de la rentabilité accrue de l'exploitation, de la diminution des paiements au titre des programmes de restructuration et de la baisse des intérêts débiteurs, partiellement contrebalancés par une augmentation des contributions aux régimes à prestations déterminées et par d'autres variations du fonds de roulement. Les flux de trésorerie disponibles plus élevés sont présentés déduction faite de dépenses en immobilisations plus importantes. Les dépenses en immobilisations du secteur Communications ont augmenté de 17,7 % en raison des dépenses liées aux systèmes et procédés internes et à la mise au point de nouveaux services et de nouvelles infrastructures, afin d'améliorer le service à la clientèle et d'assurer la prestation de services aux nouveaux clients.

Secteur Communications

- Les produits d'exploitation ont reculé de 20,2 millions de dollars ou 1,7 % au deuxième trimestre de 2004, comparativement à la période correspondante de 2003, alors que le BAIIA a diminué de 16,6 millions de dollars ou 3,2 %, les produits d'exploitation moindres ayant été contrebalancés en partie seulement par des charges d'exploitation et des frais de restructuration moins importants.
- Le nombre total d'abonnés à Internet a augmenté de 10 700 au deuxième trimestre de 2004, comparativement à 6 400 au deuxième trimestre de 2003, principalement en raison d'une diminution du nombre net de désactivations d'abonnés à Internet commuté.
- Le nombre de lignes d'accès au réseau a diminué de 21 000 au deuxième trimestre de 2004, en raison de la concurrence et de l'adoption de nouvelles technologies.
- Les flux de trésorerie (BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations) ont reculé de 56,9 millions de dollars pour s'établir à 230,9 millions au deuxième trimestre de 2004, comparativement à la période correspondante de 2003, en raison principalement de l'augmentation des dépenses en immobilisations et de la diminution des produits d'exploitation.

Secteur Mobilité

- Les produits d'exploitation ont progressé de 112,5 millions de dollars ou 19,9 % pour atteindre 676,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2004 par rapport à la période correspondante de 2003 alors que le BAIIA a augmenté de 84,9 millions de dollars ou 42,2 % pour s'élever à 286,2 millions de dollars.
- Les PMPA (produits moyens par appareil d'abonné) ont augmenté de 3 \$ pour s'établir à 59 \$, soit le sixième trimestre d'affilée où une augmentation sur douze mois est enregistrée, alors que le taux de désabonnement mensuel combiné est resté stable, s'établissant au bas taux de 1,3 %. Il est à noter que le taux de désabonnement des services postpayés s'est établi à 1,0 % au cours du trimestre.
- Les ajouts nets d'abonnés se sont établis à 113 700, en hausse de 10,6 % par rapport au deuxième trimestre de 2003. Fait notable, les ajouts nets d'abonnés des services postpayés, qui génèrent des produits d'exploitation plus élevés, ont progressé de 27,7 %, résultat qui se traduit par une croissance positive pour un

quatrième trimestre d'affilée. Les ajouts d'abonnés postpayés ont représenté 91,1 % du total des ajouts nets d'abonnés enregistrés au deuxième trimestre de 2004.

- Le coût d'acquisition par ajout brut s'est amélioré en passant de 428 \$ à 381 \$, une réalisation notable lorsque jumelée à une importante croissance du nombre d'abonnés.
- Les flux de trésorerie (le BAIIA moins les dépenses en immobilisations) ont augmenté de 84,6 millions de dollars ou 68,7 % pour s'établir à 207,8 millions de dollars, un record trimestriel pour TELUS Mobilité.

L'analyse suivante présente les données sectorielles relatives aux produits d'exploitation, aux charges d'exploitation, aux coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, au BAIIA et aux dépenses en immobilisations. Le reste de l'information présentée se rapporte aux résultats financiers consolidés.

Produits d'exploitation – Secteur Communications (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Services locaux de transmission de la voix	543,8	541,3	0,5 %	1 072,7	1 080,1	(0,7) %
Services interurbains de transmission de la voix	228,5	239,2	(4,5) %	458,1	490,3	(6,6) %
Services de transmission de données	345,7	352,4	(1,9) %	685,5	695,2	(1,4) %
Autres	71,0	76,3	(6,9) %	143,8	152,1	(5,5) %
Produits d'exploitation externes	1 189,0	1 209,2	(1,7) %	2 360,1	2 417,7	(2,4) %
Produits tirés d'activités intersectorielles	22,1	23,4	(5,6) %	47,1	46,8	0,6 %
Total des produits d'exploitation	1 211,1	1 232,6	(1,7) %	2 407,2	2 464,5	(2,3) %

Indicateurs clés de l'exploitation – Secteur Communications

(en milliers)	Aux 30 juin		
	2004	2003	Variation
Lignes d'accès au réseau ¹⁾	4 827	4 887	(1,2) %
Abonnés à Internet haute vitesse	624,3	468,8	33,2 %
Abonnés à Internet commuté	300,7	351,8	(14,5) %
Total des abonnés aux services Internet ²⁾	925,0	820,6	12,7 %

(en milliers)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Variation des lignes d'accès au réseau	(21)	(26)	19,2 %	(39)	(24)	(62,5) %
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	19,1	26,7	(28,5) %	62,7	58,8	6,6 %
Réductions nettes d'abonnés à Internet commuté	(8,4)	(20,3)	58,6 %	(19,1)	(39,9)	52,1 %
Total des ajouts nets d'abonnés aux services Internet	10,7	6,4	67,2 %	43,6	18,9	130,7 %

1) Le nombre de lignes d'accès au réseau est calculé à la fin de la période à l'aide de renseignements tirés du système de facturation et d'autres systèmes.

2) Le nombre d'abonnés aux services Internet est calculé à la fin de la période à l'aide du dénombrement des accès à Internet tiré du système de facturation et d'autres systèmes.

Tout comme le reste de l'industrie, le secteur Communications a continué d'enregistrer une baisse des produits d'exploitation traditionnels et un essoufflement de la croissance des produits tirés des services de transmission de données.

- Les produits tirés des services locaux de transmission de la voix ont légèrement augmenté au deuxième trimestre de 2004 et ont diminué au premier semestre de 2004, par rapport aux périodes correspondantes de 2003. Les résultats du deuxième trimestre de 2004 comprennent un ajustement positif de 10,2 millions de dollars découlant de la décision 2004-42 du CRTC publiée en juin 2004, en vertu de laquelle TELUS a été autorisée à recouvrer des coûts au titre de la transférabilité des numéros locaux et des investissements de capitaux liés à la concurrence locale pour la période de juin 2002 à mai 2004. En excluant cet ajustement, la diminution découle principalement du nombre moins élevé de lignes d'accès, résultat qui a été contrebalancé en partie par l'augmentation modeste des produits tirés des services d'interconnexion et la mise en œuvre d'augmentations autorisées des taux pour les services d'affaires monolignes et multilignes avec prise d'effet le 1^{er} juin 2004. Les produits tirés des services améliorés ont diminué au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004 comparativement aux périodes correspondantes de 2003, mais ont affiché une certaine croissance par rapport au premier trimestre de 2004.

Le nombre de lignes résidentielles d'accès au réseau a diminué de 22 000 et de 33 000, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, alors qu'il avait reculé de 24 000 et de 26 000, respectivement, aux périodes correspondantes de 2003. Ces diminutions découlent des activités de la concurrence et de l'adoption de nouvelles technologies, y compris les services sans fil. Le nombre de lignes commerciales d'accès au réseau a augmenté de 1 000 et a reculé de 6 000, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, par rapport à une diminution de 2 000 au deuxième trimestre de 2003 et à une augmentation de 2 000 au premier semestre de 2003. Pour le deuxième trimestre de 2004, la croissance des lignes d'accès commerciales attribuables aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une entreprise de services locaux titulaire (« ESLT ») a excédé la perte des lignes commerciales attribuables aux activités exercées en tant qu'ESLT subie aux mains des concurrents et le passage aux services RNIS plus efficaces. Pour le premier semestre de 2004, les lignes commerciales ont diminué surtout en raison de la perte de lignes Centrex attribuables aux activités exercées en tant qu'ESLT subie aux mains des concurrents et du passage aux services de transmission de données RNIS. Nous prévoyons que la baisse des lignes d'accès au réseau se poursuivra.

- Les produits tirés des services interurbains de transmission de la voix ont poursuivi leur baisse mais à un rythme moins rapide au deuxième trimestre de 2004 qu'au premier trimestre de 2004. Cette baisse découle principalement d'une baisse du volume d'appels résidentiels, calculé en minutes, de la concurrence en matière de prix et de la migration technologique. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une augmentation de 1 \$ ce trimestre de certains frais d'administration liés aux plans interurbains mensuels, avec prise d'effet en juin 2004, de même que par une augmentation du volume d'appels interurbains commerciaux, calculé en minutes. Les produits de règlement de gros sont demeurés à peu près inchangés, car les volumes plus élevés ont été presque contrebalancés par la baisse des prix. Nous prévoyons que la concurrence au chapitre des prix et l'adoption de nouvelles technologies se poursuivront.
- Les produits tirés des services de transmission de données du secteur Communications pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2003 comprenaient des produits d'exploitation tirés du développement des applications d'environ 2,8 millions de dollars et 13,6 millions de dollars, respectivement, liés à des actifs qui ont été cédés au cours de 2003. En raison de ces cessions, les produits d'exploitation de 2003 totalisant 17,8 millions de dollars ne se reproduiront pas pour l'exercice entier de 2004. Les produits tirés des services de transmission de données normalisés pour tenir compte de la cession d'actifs ont diminué de 3,9 millions de dollars ou 1,1 % au deuxième trimestre de 2004 et ont augmenté de 4,0 millions de dollars ou 0,6 % au premier semestre de 2004 comparativement aux périodes correspondantes de 2003.

Les produits tirés des services Internet et des services de transmission de données améliorés ont augmenté de 11,9 millions de dollars et de 16,5 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, comparativement aux périodes correspondantes de 2003, principalement en raison de l'ajout de 155 500 abonnés à Internet haute vitesse au cours des douze derniers mois, partiellement contrebalancé par les prix de lancement réduits pour les nouveaux abonnés et la réduction de 51 100 du nombre des abonnés au service commuté au cours des douze derniers mois. La diminution du nombre des abonnés au service commuté est principalement attribuable à la migration vers le service Internet haute vitesse. Les produits tirés du service Managed Workplace ont progressé de 8,9 millions de dollars et de 21,2 millions de dollars, respectivement, en raison de l'accroissement des services d'impartition fonctionnelle. La croissance des produits tirés des services Internet, des services améliorés de transmission de données et du service Managed Workplace a été contrebalancée en partie par le recul des produits tirés des services de base de traitement de données et des ventes d'équipement.

- La diminution des autres produits au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, comparativement aux périodes correspondantes de 2003, découle principalement de la réduction des ventes d'équipement de transmission de la voix, ainsi que de la constatation finale, au premier trimestre de 2004, des produits reportés au titre des subventions liées au service de ligne individuelle. La conclusion de ce programme de subventions se traduira par une baisse annuelle des produits d'exploitation de 6,7 millions de dollars en 2004 par rapport à 2003. Ces subventions ont été accordées relativement à la conversion, au début des années 90, des lignes à plusieurs abonnés en lignes individuelles dans les régions rurales de l'Alberta coûteuses à desservir.
- Les produits tirés d'activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur Communications au secteur Mobilité; ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes de TELUS Mobilité.

Le total des produits d'exploitation externes analysés ci-dessus inclut des produits attribuables aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT de 130,6 millions de dollars et de 259,0 millions de dollars, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, comparativement à 138,6 millions de dollars et à 279,3 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2003, soit une baisse de 8,0 millions de dollars ou 5,8 % et de 20,3 millions de dollars ou 7,3 %, respectivement. La croissance des produits tirés du développement d'applications attribuables aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT a été entravée par la cession de certains actifs en 2003, dont il est question dans la partie sur les produits tirés des services de transmission de données ci-dessus. Après normalisation pour tenir compte des cessions d'actifs, les produits attribuables aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2004 ont reculé de quelque 5,2 millions de dollars ou 3,8 % et 6,7 millions de dollars ou 2,5 %, respectivement, en raison de la baisse du trafic et des prix de gros en 2004, contrebalancée en partie par la hausse des flux de produits d'exploitation récurrents découlant d'un transfert des ventes d'équipement à faible marge vers des produits de réseau nationaux à marge plus élevée.

Produits d'exploitation –

Secteur Mobilité

(en millions de dollars)

	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Services de réseau	625,5	526,4	18,8 %	1 217,9	1 018,5	19,6 %
Équipement	51,1	37,7	35,5 %	91,4	78,0	17,2 %
Produits d'exploitation externes	676,6	564,1	19,9 %	1 309,3	1 096,5	19,4 %
Produits d'activités intersectorielles	5,6	3,9	43,6 %	10,2	7,6	34,2 %
Total des produits d'exploitation	682,2	568,0	20,1 %	1 319,5	1 104,1	19,5 %

Indicateurs clés de l'exploitation – Secteur Mobilité

(en milliers)

	Au 30 juin		
	2004	2003	Variation
Abonnés – postpayés	2 980,1	2 615,0	14,0 %
Abonnés – prépayés	633,7	550,1	15,2 %
Abonnés – total ¹⁾	3 613,8	3 165,1	14,2 %
Population globale ²⁾ couverte par les services, y compris l'itinérance et la revente (en millions) ³⁾	29,7	28,0	6,1 %

(en milliers)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Ajouts nets d'abonnés – postpayés	103,6	81,1	27,7 %	168,3	124,4	35,3 %
Ajouts nets d'abonnés – prépayés	10,1	21,7	(53,5) %	21,5	45,1	(52,3) %
Ajouts nets d'abonnés – total	113,7	102,8	10,6 %	189,8	169,5	12,0 %
Taux de désabonnement, par mois (en %) ^{4a)}	1,32	1,30	—	1,40	1,41	—
Frais d'acquisition ^{4b)} par ajout brut d'abonné (en dollars) ^{4c)}	381	428	(11,0) %	382	427	(10,5) %
PMPA (en dollars) ^{4d)}	59	56	5,4 %	58	55	5,5 %
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	390	342	14,0 %	376	329	14,3 %
BAlIA en pourcentage des produits tirés des services de réseau (en %)	45,8	38,2	7,6 points	43,8	37,3	6,5 points
Frais de fidélisation en pourcentage des produits tirés des services de réseau ^{4e)} (en %)	4,9	4,7	0,2 point	4,9	4,1	0,8 point
BAlIA, à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions de dollars) ^{4f)}	383,2	297,3	28,9 %	719,3	563,4	27,7 %

points – points de pourcentage

- 1) Le nombre d'abonnés est établi à la fin de la période de présentation, compte tenu des renseignements tirés des systèmes de facturation et autres.
- 2) Par « population » on entend une personne vivant dans une zone de population comprise, en totalité ou presque, dans les zones de couverture.
- 3) TELUS Mobilité n'a pas activé toutes les zones numériques d'itinérance. Au 30 juin 2004, la population couverte par les services numériques SCP de TELUS Mobilité s'est établie à 22,4 millions et à 29,7 millions, ce qui comprend les ententes de services d'itinérance et de revente conclues principalement avec Bell Mobilité et Aliant Telecom Wireless.

- 4) Les mesures suivantes ne sont pas prescrites par les principes comptables généralement reconnus du Canada ni des États-Unis. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement de l'exploitation d'une société de services sans fil. Ces mesures sont ainsi définies :
- a) Par taux de désabonnement on entend le nombre d'appareils d'abonnés débranchés divisé par le nombre moyen d'appareils dans le réseau, exprimé sous forme de taux mensuel pour une période donnée. Les abonnés des services prépayés sont débranchés lorsqu'ils n'affichent aucune utilisation pendant 90 jours après l'expiration de la carte payée d'avance.
 - b) Par frais d'acquisition on entend le montant total au titre du financement des appareils, des commissions ainsi que des frais de publicité et de promotion qu'il faut déboursier pour l'acquisition initiale des clients au cours d'une période donnée. Selon leur définition, les frais d'acquisition excluent les coûts liés à la fidélisation des abonnés existants (les « frais de fidélisation »).
 - c) Par frais d'acquisition par ajout brut d'abonné on entend le montant obtenu en divisant les frais d'acquisition par les ajouts bruts d'abonnés au cours de la période.
 - d) Par PMPA on entend le nombre, exprimé en pourcentage mensuel, obtenu en divisant les produits tirés des services de réseau par le nombre moyen d'appareils en service dans le réseau au cours de la période.
 - e) Les frais de fidélisation en pourcentage des produits tirés des services de réseau représentent les coûts directs liés aux efforts de marketing et de promotion visant la fidélisation des abonnés existants, divisés par les produits tirés des services de réseau.
 - f) Le BAIIA, à l'exclusion des frais d'acquisition, est une mesure de la rentabilité de l'exploitation normalisée en fonction des coûts inhérents à l'ajout de clients au cours de la période.
-

- Les produits tirés des services de réseau de TELUS Mobilité se composent des tarifs d'accès mensuels, des frais de temps d'antenne supplémentaire, du temps prépayé utilisé ou échu, des services Internet sans fil et des frais pour les services à valeur ajoutée. Les produits tirés des services de réseau ont augmenté de 18,8 % au trimestre terminé le 30 juin 2004 et de 19,6 % au premier semestre de 2004, comparativement aux périodes correspondantes de 2003, grâce à l'augmentation continue de la clientèle, qui a progressé de 14,2 % pour s'établir à environ 3,6 millions d'abonnés, et à la hausse du PMPA. Compte tenu d'une augmentation globale de 14,0 % du nombre moyen de minutes par abonné par mois, d'une hausse des produits tirés des services d'itinérance et d'un taux d'acceptation plus élevé des produits liés à la transmission de données et à Internet, incluant le service de messagerie photo, le PMPA a augmenté pour s'établir à 59 \$ au deuxième trimestre de 2004, comparativement à 56 \$ en 2003. Ce résultat est le meilleur qui soit au sein de l'industrie canadienne, donnant lieu à une augmentation sur douze mois pour un sixième trimestre d'affilée. De même, le PMPA du premier semestre de 2004 s'est élevé à 58 \$, contre 55 \$ durant la période correspondante de l'exercice précédent.

Le nombre moyen de minutes par abonné par mois s'élevait à 390 au deuxième trimestre et à 376 au premier semestre de 2004, comparativement à 342 et à 329 aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Au 30 juin 2004, les abonnés des services postpayés comptaient toujours pour 82,5 % du total cumulatif des abonnés, par rapport à l'exercice précédent; ce niveau a contribué à l'importante avance au niveau du PMPA dont jouit TELUS Mobilité par rapport à ses concurrents. Les ajouts nets d'abonnés des services postpayés, qui ont connu une hausse importante de 27,7 %, se sont établis à 103 600 au deuxième trimestre de 2004, soit 91,1 % du total des ajouts nets, comparativement à 81 100 (78,9 %) pour la période correspondante de 2003. De même, les ajouts nets d'abonnés des services postpayés de 168 300 durant le premier semestre de 2004 représentaient 88,7 % du total des ajouts nets, contre 73,4 % durant la période correspondante de 2003. Il s'agit du quatrième trimestre d'affilée au cours duquel une croissance positive des ajouts nets d'abonnés des services postpayés est enregistrée sur un an. Qui plus est, le total des ajouts nets d'abonnés pour le deuxième trimestre de 2004 a progressé de 10,6 % par rapport au trimestre correspondant de 2003. Cette tendance positive générale s'est enclenchée au quatrième trimestre de 2003 grâce aux photo-téléphones exclusifs de TELUS ainsi qu'à son service de messagerie photo, puis s'est poursuivie avec la mise en marché récente de deux nouveaux appareils portatifs BlackBerry^{MD 2)}.

Le taux de désabonnement combiné des services prépayés et postpayés est demeuré relativement stable, s'élevant à 1,32 % au deuxième trimestre de 2004, par rapport au deuxième trimestre de 2003. Le taux de désabonnement du premier semestre de 2004 est également demeuré sensiblement le même, s'établissant à 1,40 % par rapport à celui de la période correspondante de 2003. Les débranchements se sont élevés à 140 800 et à 295 000 au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004 respectivement, comparativement à 121 400 et à 260 400 aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Il s'agit là d'une réalisation importante sur un marché marqué par la rigueur de la concurrence. Ces résultats touchant les désabonnements et les débranchements traduisent la grande satisfaction des clients qui peut être attribuée à l'amélioration de la qualité et de la couverture du réseau, à l'excellence du service à la clientèle, aux contrats d'une durée de un an à trois ans conclus avec les clients dans le cadre de programmes visant à les fidéliser, ainsi qu'à des programmes précis de facturation protégés par des droits acquis.

- Les produits tirés des ventes d'équipement, des locations et des services ont augmenté de 35,5 % au deuxième trimestre et de 17,2 % au premier semestre de 2004, par rapport aux périodes correspondantes de 2003. Les produits tirés des appareils ont augmenté en raison principalement de la croissance des abonnés résultant de la vigueur accrue du marché des services sans fil, des activités promotionnelles plus nombreuses, de la fidélisation, des activités de contrat et, dans une moindre mesure, de la réorientation de la gamme de

²⁾ BlackBerry est une marque de commerce déposée de Research in Motion Limited.

produits vers des appareils à prix plus élevés. Les ajouts bruts d'abonnés ont atteint 254 500 au deuxième trimestre et 484 800 au premier semestre de 2004, contre 224 200 et 429 900 durant les périodes correspondantes de 2003. Les produits tirés des appareils liés aux ajouts bruts d'abonnés sont compris dans les frais d'acquisition.

- Les produits des activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur Mobilité au secteur Communications. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes de TELUS Communications.

Charges d'exploitation –

Secteur Communications

(en millions de dollars)

	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Salaires, charges sociales et autres frais liés à l'effectif ¹⁾	414,8	415,8	(0,2) %	807,9	818,5	(1,3) %
Autres charges d'exploitation ¹⁾	297,0	298,3	(0,4) %	610,6	635,3	(3,9) %
Total des charges d'exploitation	711,8	714,1	(0,3) %	1 418,5	1 453,8	(2,4) %

1) Des corrections mineures ont été apportées aux classements entre les deux catégories de charges durant chacune des périodes présentées.

Les charges d'exploitation du secteur Communications ont légèrement diminué au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, par rapport aux périodes correspondantes de 2003. Les charges accrues incluant les coûts liés à un nouveau partenariat et aux services contractuels de centre d'appels ont été plus que neutralisées par les économies réalisées dans le cadre du programme d'efficacité opérationnelle et la baisse des coûts liés aux installations interprestataires et des frais de transit et de résiliation. Les économies progressives au titre des salaires, des charges sociales et des frais généraux liés à l'effectif dans le cadre du programme d'efficacité opérationnelle (qui a débuté en 2001 et a pris fin en 2003) se sont élevées à 15 millions de dollars et à 38 millions de dollars respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004. D'autres économies ont été réalisées dans le cadre du programme d'efficacité opérationnelle de l'ordre de 12 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, y compris des frais immobiliers et des redevances d'utilisation des logiciels moindres. L'effectif d'équivalent à temps plein s'élevait à 19 036 à la fin de juin 2004 (incluant 533 employés retenus pour les services contractuels de centre d'appels à Montréal et le partenariat avec la Calgary Health Region), par rapport à un effectif d'équivalent à temps plein de 18 923 pour le précédent exercice. Après ajustement pour tenir compte de l'effectif des nouveaux services contractuels et du partenariat, l'effectif d'équivalent à temps plein a diminué de 2,2 % par rapport à l'exercice antérieur.

- Les salaires, les charges sociales et les frais liés à l'effectif ont reculé au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, par rapport aux périodes correspondantes de 2003, en raison principalement des économies réalisées au titre du programme d'efficacité opérationnelle. En outre, la charge de retraite au titre des régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées a reculé de 6,9 millions de dollars et de 13,2 millions de dollars respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre, en raison principalement des rendements plus élevés des placements en 2003. En outre, la charge de retraite annuelle du secteur Communications de TELUS devrait diminuer d'environ 25,0 millions de dollars en 2004, comparativement à 2003.

Ces réductions ont été contrebalancées en partie par d'autres augmentations. Les frais additionnels à l'égard du nouveau partenariat avec la Calgary Health Region et de la mise en place du nouveau centre d'appels de Montréal se sont élevés à 6,5 millions de dollars et à 12,8 millions de dollars respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004. Ces coûts accrus ont été partiellement contrebalancés par des économies découlant des activités d'impartition d'environ 2,0 millions de dollars et de 3,8 millions de dollars respectivement, qui sont incluses dans les autres charges d'exploitation. Depuis le début de 2004, 157 employés ont été ajoutés à l'effectif de ces deux unités fonctionnelles. La charge au titre de la rémunération à base d'actions hors caisse constatée avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004 dont il est question à la rubrique « *Faits nouveaux concernant les conventions comptables* » s'est élevée à 4,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2004 et à 9,9 millions de dollars durant le premier semestre de 2004 (montant nul en 2003). La charge liée aux heures supplémentaires, à la formation et aux déplacements a augmenté de 5,8 millions de dollars au deuxième trimestre et de 16,6 millions de dollars au premier semestre de 2004, comparativement aux périodes correspondantes de 2003 et elle portait sur les activités visant à maintenir la grande qualité du service à la clientèle, à améliorer les processus internes et la formation touchant les mesures d'urgence et à appuyer l'importance accrue accordée à la formation de leader et au perfectionnement des équipes. La charge au titre des heures supplémentaires, de la formation et des déplacements a diminué de 4,8 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2003 alors que des efforts plus soutenus ont été déployés en vue d'améliorer le service à la clientèle et de combler les écarts créés au troisième trimestre de 2003 en raison de divers problèmes liés à des désastres naturels, à la dotation en personnel et à la conversion de systèmes. Tous les autres coûts ont globalement augmenté en fonction des taux d'inflation.

- Les autres charges d'exploitation, incluant des économies de 12 millions de dollars réalisées dans le cadre du programme d'efficacité opérationnelle, ont diminué au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, par rapport aux périodes correspondantes de 2003, en raison principalement des facteurs suivants : i) le recul des coûts liés aux installations et des frais de transit et de résiliation de 10,0 millions de dollars et de 27,4 millions de dollars respectivement en raison de la diminution du trafic sortant, de la baisse des taux de résiliation concernant le trafic aux États-Unis et à l'étranger, ainsi que du passage des coûts des installations hors réseau aux installations intraréseau; ii) la baisse de 6,4 millions de dollars et de 8,0 millions de dollars respectivement des coûts de vente des produits et services compte tenu des produits moindres tirés de la vente d'équipement et iii) la diminution de la charge au titre des créances irrécouvrables de 1,8 million de dollars et de 7,0 millions de dollars respectivement par suite du resserrement des politiques en matière de crédit, de l'application de pratiques de recouvrement plus efficaces et de l'amélioration des résultats techniques. Ces baisses de coûts ont été contrebalancées en partie par l'augmentation des coûts liés au soutien et à la maintenance des réseaux partagés avec des tiers de l'ordre de 5,8 millions de dollars et de 12,4 millions de dollars respectivement et des frais contractuels et frais de consultation accrus de 3,2 millions de dollars et de 7,3 millions de dollars respectivement, engagés afin d'améliorer les systèmes et processus internes. Les charges capitalisées de main-d'œuvre n'ont pas beaucoup varié, tandis que les autres coûts ont globalement augmenté en fonction des taux d'inflation.

Les charges d'exploitation attribuables aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT comprises dans le total des charges d'exploitation du secteur présentées ci-dessus se sont établies à 144,4 millions de dollars et à 281,9 millions de dollars respectivement durant le deuxième trimestre et le premier semestre de 2004, par rapport à 144,7 millions de dollars et à 299,9 millions de dollars respectivement pour les périodes comparables de 2003. Ces résultats représentent une diminution de 0,3 million de dollars, ou 0,2 %, et de 18,0 millions de dollars, ou 6,0 % respectivement, réalisée grâce à la cession d'actifs en 2003. Après normalisation pour tenir compte de la cession d'actifs, les charges d'exploitation attribuables aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT ont augmenté de 1,9 million de dollars, ou 1,3 %, au deuxième trimestre de 2004, et ont diminué de 9,6 millions de dollars, ou 3,3 %, durant le premier semestre de 2004, par rapport aux périodes comparables de 2003. Les charges d'exploitation normalisées ont augmenté au deuxième trimestre de 2004 par rapport à la période comparable de 2003, en raison des coûts liés aux processus de démarrage appuyant la mise en œuvre des contrats avec d'importants clients, avant la réalisation du plein effet des produits. Les charges d'exploitation normalisées ont reculé durant le premier semestre de 2004, par rapport à la période comparable de 2003, compte tenu de la baisse des frais de transit et de résiliation de gros liés aux produits tirés des services interurbains moindres et de l'abandon des flux de produits d'exploitation récurrents à plus court terme, comme les ventes d'équipement.

Charges d'exploitation – Secteur Mobilité (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Charges liées aux ventes d'équipement	99,2	89,0	11,5 %	188,4	172,8	9,0 %
Charges d'exploitation des services de réseau	94,4	90,8	4,0 %	196,9	176,8	11,4 %
Frais de marketing	73,4	65,2	12,6 %	134,8	121,1	11,3 %
Frais généraux et d'administration	129,0	121,7	6,0 %	265,4	253,5	4,7 %
Total des charges d'exploitation	396,0	366,7	8,0 %	785,5	724,2	8,5 %

Les charges d'exploitation de TELUS Mobilité ont augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. TELUS Mobilité a réussi à réaliser d'importantes économies d'échelle, comme en témoigne l'augmentation de 14,2 % du nombre d'abonnés comparativement à une hausse de 18,8 % des produits d'exploitation tirés des services de réseau au deuxième trimestre; ses charges d'exploitation totales n'ont augmenté que de 8,0 %.

- Les charges liées aux ventes d'équipement ont augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004 par rapport aux périodes correspondantes de 2003, en raison principalement d'une augmentation des ajouts bruts d'abonnés et des activités visant à fidéliser les clients. La hausse est liée en partie à la poursuite des activités promotionnelles, y compris celles concernant les photo-téléphones. Les coûts des appareils liés aux ajouts bruts d'abonnés sont inclus dans les frais d'acquisition.
- Les charges d'exploitation des services de réseau comprennent les charges liées aux stations, les coûts de transmission, les licences d'utilisation de spectre, les taxes prélevées sur la contribution et les autres coûts directs liés à l'exploitation des réseaux. Les charges liées aux stations et les frais de transmission ont augmenté afin de soutenir l'augmentation du nombre de stations cellulaires et du nombre d'abonnés ainsi que l'amélioration de la qualité et de la couverture du réseau. Les frais liés aux licences d'utilisation de spectre octroyées par Industrie Canada ont enregistré une hausse en 2004, qui découle principalement d'un crédit de 1,5 million de dollars et d'un autre de 6,5 millions de dollars octroyés au deuxième trimestre et au premier semestre de 2003 respectivement, dans le cadre d'une demande rétroactive présentée à Industrie Canada pour les exercices antérieurs à 2003. Après normalisation pour tenir compte de cet événement, les coûts du

réseau ont augmenté de 2,3 % et de 7,4 % par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice antérieur. Par ailleurs, les coûts liés aux services d'itinérance dans le réseau ont augmenté de 1,8 million de dollars au deuxième trimestre de 2004 et de 9,5 millions de dollars au premier semestre de 2004, comparativement aux périodes correspondantes de 2003, en raison principalement des efforts de marketing fructueux visant la prestation de services d'itinérance et de revente dans les régions rurales. TELUS Mobilité est d'avis que cette augmentation de coût variable reflète la tendance positive qui prévaut dans l'industrie et qui se caractérise par une croissance du nombre d'abonnés et par l'utilisation accrue des services par les abonnés, comme en témoigne la solide croissance continue des produits tirés des services de réseau. La direction a tout mis en œuvre pour comprimer les coûts des services de réseau, notamment en négociant de meilleurs taux pour la transmission par le truchement d'installations louées, les services d'itinérance et l'entretien avec un certain nombre d'entreprises de télécommunications et de fournisseurs clés. TELUS Mobilité poursuit également l'établissement de facilités d'hyperfréquences pour réduire les coûts futurs de transmission par le truchement d'installations louées. La population couverte par les services numériques s'est accrue de 1,7 million, s'établissant à 29,7 millions depuis le 30 juin 2003, en raison des mises en service continues de zones numériques d'itinérance et de l'expansion du réseau.

- Les frais de marketing ont augmenté principalement en raison de l'accroissement des frais de publicité et de la rémunération versée aux détaillants en rapport avec l'expansion du nombre d'abonnés et l'activité accrue au titre des renouvellements de contrats. Malgré la hausse des frais de marketing et la croissance notable du nombre d'abonnés, les frais d'acquisition par acquisition brute d'abonné ont diminué considérablement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004 pour s'établir à 381 \$ et à 382 \$ respectivement, comparativement à 428 \$ et à 427 \$ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Conjugué à une augmentation du PMPA et à un taux de désabonnement stable, ce résultat démontre que le ratio des frais d'acquisition par acquisition brute d'abonné sur les produits à long terme par abonné a continué de s'améliorer de façon notable au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, par rapport à 2003.
- Les frais généraux et d'administration comprennent la rémunération des employés et les charges sociales, les installations, les services à la clientèle, les créances irrécouvrables et divers autres frais. Les frais généraux et d'administration ont augmenté de 6,0 % seulement au deuxième trimestre de 2004 et de 4,7 % au premier semestre de 2004. TELUS Mobilité a augmenté l'effectif d'équivalent à temps plein (ETP) de 9,0 %, lequel est passé de 5 033 employés il y a un an à 5 485, afin de soutenir l'importante augmentation du nombre d'abonnés et l'expansion continue des équipes de service à la clientèle et des magasins de détail dont la Société est propriétaire. Cette augmentation est contrebalancée en partie par une charge moindre au titre des créances irrécouvrables résultant de l'amélioration des résultats techniques.

Coût de restructuration et de réduction de l'effectif par secteur (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Secteur Communications	0,7	3,3	(78,8) %	16,6	9,8	69,4 %
Secteur Mobilité	—	—	—	—	—	—
TELUS – données consolidées	0,7	3,3	(78,8) %	16,6	9,8	69,4 %

Les coûts de restructuration comptabilisés en 2004 ont trait à une restructuration notamment dans le secteur Communications, qui donnera lieu au regroupement des bureaux offrant des services de technologie de l'information, dont le nombre passera de quinze à deux. Cette restructuration, dont le coût de mise en œuvre estimatif s'établit à 30 millions de dollars pour 2004, devrait être menée à terme en 2004 et se traduire par de plus grandes économies d'échelle et une efficacité accrue. Aucun coût futur ne devrait être constaté au titre du programme d'efficacité opérationnelle de 2001 à 2003, mais des écarts par rapport aux estimations actuellement comptabilisées pourraient se répercuter sur les montants finalement consignés. Les réductions cumulatives de la structure annuelle des coûts dans le secteur Communications depuis la mise en œuvre du programme d'efficacité opérationnelle ont été portées à environ 504 millions de dollars au 30 juin 2004.

BAIIA par secteur (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Secteur Communications	498,6	515,2	(3,2) %	972,1	1,000,9	(2,9) %
Secteur Mobilité	286,2	201,3	42,2 %	534,0	379,9	40,6 %
TELUS – données consolidées	784,8	716,5	9,5 %	1,506,1	1,380,8	9,1 %

Marge du BAIIA¹⁾ par secteur (en %)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Secteur Communications	41,2	41,8	(0,6) point	40,4	40,6	(0,2) points
Secteur Mobilité	42,0	35,4	6,6 points	40,5	34,4	6,1 points
TELUS – données consolidées	42,1	40,4	1,7 point	41,0	39,3	1,7 point

1) BAIIA divisé par le total des produits.

Le BAIIA du secteur Communications a diminué durant le deuxième trimestre et le premier semestre de 2004, par rapport aux périodes correspondantes de 2003, en raison principalement de la baisse des produits d'exploitation. Cette baisse est contrebalancée en partie par des charges d'exploitation moindres.

L'appréciation notable du BAIIA et de la marge du BAIIA de TELUS Mobilité est attribuable à la croissance rentable du nombre d'abonnés, au taux de désabonnement très satisfaisant et aux efforts fructueux de compression des coûts. La marge du BAIIA en pourcentage des produits tirés des services de réseau s'est améliorée, passant de 38,2 % et de 37,3 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2003 à 45,8 % et à 43,8 % respectivement pour les périodes comparables de 2004, soit des hausses positives de 7,6 et de 6,5 points de pourcentage.

Amortissement (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Amortissement des immobilisations corporelles	320,7	322,0	(0,4) %	642,4	640,6	0,3 %
Amortissement des actifs incorporels	86,9	88,1	(1,4) %	175,6	180,6	(2,8) %
	407,6	410,1	(0,6) %	818,0	821,2	(0,4) %

L'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels a peu varié au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004. L'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels accru découlant de l'augmentation des immobilisations liées aux réseaux de transmission des données et aux services sans fil a été en grande partie contrebalancé par un amortissement moindre résultant du fait que certains logiciels sont maintenant pleinement amortis et découlant des radiations de certaines immobilisations liées aux logiciels effectuées au cours de l'exercice 2003.

Autres charges (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
	2,0	6,6	(69,7) %	3,2	12,2	(73,8) %

Les autres charges comprennent la charge liée à la titrisation de créances, le bénéfice (la perte) ou la réduction de valeur de placements de portefeuille, les gains et les pertes sur la cession de propriétés, ainsi que les dons de bienfaisance. La charge liée à la titrisation de créances a reculé de 3,9 millions de dollars et de 6,3 millions de dollars pour s'établir à 0,7 million de dollars et à 1,7 million de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004 respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2003. Cette baisse découle de la réduction du montant des créances titrisées avant le deuxième trimestre de 2004. Se reporter à la rubrique « *Situation de trésorerie et sources de financement – Vente de créances* ». Les pertes liées aux placements de portefeuille ont été ramenées à 0,3 million de dollars au deuxième trimestre de 2004 et à 1,1 million de dollars au premier semestre de 2004, soit des baisses respectives de 9,0 millions et de 9,3 millions, par rapport aux périodes comparables de 2003. Des gains nets de 2,2 millions de dollars et de 4,3 millions de dollars respectivement ont été constatés au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004 eu égard à la cession de propriétés secondaires, y compris la vente d'un terrain et de plusieurs bâtiments, par rapport à des gains nets de 7,6 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2003. La charge liée aux dons de bienfaisance a été portée à 3,2 millions de dollars et à 4,6 millions de dollars respectivement pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2004, contre 0,5 million et 1,5 million pour les périodes comparables de 2003, compte tenu de contributions faites plus tôt en 2004.

Coûts de financement (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
	156,9	172,0	(8,8) %	301,9	336,3	(10,2) %

Les coûts de financement comprennent les intérêts débiteurs sur les dettes à long terme et à court terme (y compris les intérêts sur les débetures convertibles et l'amortissement des frais d'émission de la dette), les intérêts créditeurs et les gains et pertes de change. Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

Les intérêts sur les dettes à long terme et à court terme se sont établis à 167,5 millions de dollars et à 332,9 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004. Ces résultats représentent une diminution de 6,5 millions de dollars et de 15,4 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de 2003, qui est principalement attribuable au remboursement des facilités bancaires, des billets à moyen terme et des obligations hypothécaires de premier rang, effectué en 2003. Comme TELUS maintient un programme de couverture comprenant des swaps de devises, ses coûts de financement à long terme ont généralement été insensibles aux fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar américain. La dette, qui comprend la dette à long terme, la tranche à court terme et le passif de couverture reporté, mais qui exclut l'encaisse disponible, s'est chiffrée à 7 581 millions de dollars au 30 juin 2004, comparativement à 7 577 millions au 31 décembre 2003 et à 8 071 millions au 30 juin 2003. L'encours moyen de la dette s'est établi à 7 573 millions de dollars au premier semestre de 2004, par rapport à 8 217 millions pour la période correspondante de 2003.

Les intérêts créditeurs, qui ont pour effet de diminuer les coûts de financement, se sont chiffrés à 10,5 millions de dollars et à 30,3 millions de dollars respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, en hausse de 9,7 millions et de 19,1 millions respectivement par rapport aux périodes correspondantes de 2003. Les intérêts créditeurs constatés au cours des deux exercices découlaient principalement des remboursements d'impôts reçus à la suite du règlement de diverses questions d'ordre fiscal liées aux exercices précédents.

Impôts sur les bénéfices (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
	44,9	53,8	(16,5) %	107,5	46,9	129,2 %
Taux effectifs (en %)	20,6	42,1	—	28,1	22,2	—

Bien que le bénéfice avant impôts ait augmenté de 90,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2004 par rapport au trimestre correspondant de 2003, les impôts sur les bénéfices ont diminué en raison d'une économie d'impôt de 34,2 millions de dollars liée aux pertes fiscales reportées des exercices antérieurs et du règlement de questions d'ordre fiscal portant sur des exercices antérieurs assortis de taux d'imposition supérieurs. Des économies d'impôts analogues ont été constatées durant le premier trimestre de 2004 et le premier semestre de 2003, lesquelles ont contribué à réduire sensiblement les taux d'imposition effectifs applicables à ces périodes. Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés intermédiaires. La hausse des impôts sur les bénéfices durant le premier semestre de 2004 par rapport à 2003 résulte principalement de l'augmentation de 171,9 millions de dollars du bénéfice avant impôts, partiellement neutralisée par des économies d'impôt moindres en 2004.

Part des actionnaires sans contrôle (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
	1,1	1,0	10,0 %	1,9	1,7	11,8 %

La part des actionnaires sans contrôle représente principalement la participation d'associés dans plusieurs petites filiales.

Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
	0,8	0,8	—	1,7	1,7	—

Aucun autre dividende préférentiel et privilégié ne sera versé en conséquence du remboursement de toutes les actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc. détenues dans le public au plus tard le 3 août 2004.

Situation de trésorerie et sources de financement

Rentrées liées aux activités d'exploitation (en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
	489,0	469,9	4,1 %	1 077,1	874,3	23,2 %

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont progressé au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004 par rapport aux périodes correspondantes de 2003, en raison principalement des recouvrements d'impôts associés au règlement de questions d'ordre fiscal (y compris les intérêts créditeurs), de la rentabilité accrue de l'exploitation, de la baisse des paiements effectués dans le cadre des programmes de restructuration et de la diminution des intérêts débiteurs, contrebalancés en partie par l'augmentation des cotisations versées aux régimes à prestations déterminées et à d'autres variations du fonds de roulement.

- Les recouvrements d'impôts en espèces liés au règlement de questions d'ordre fiscal touchant les exercices précédents se sont établis à 86,0 millions de dollars ou 81,0 millions de dollars de déduction faite des acomptes provisionnels au deuxième trimestre de 2004, comparativement à 2,7 millions de dollars de déduction faite des acomptes provisionnels nets au deuxième trimestre de 2003. Pour le premier semestre de 2004, les recouvrements d'impôts ont été de 197,1 millions de dollars ou 185,6 millions de dollars de déduction faite des acomptes provisionnels, comparativement à 3,3 millions de dollars de déduction faite des acomptes provisionnels nets au premier semestre de 2003.
- Le BAIIA a progressé de 68,3 millions de dollars et de 125,3 millions de dollars respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, par rapport aux périodes correspondantes de 2003, mais il a été abaissé par des investissements compensatoires dans le fonds de roulement connexe. Une charge de rémunération à base d'actions hors caisse de 5,9 millions de dollars et de 10,6 millions de dollars respectivement pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2004 est comprise dans le BAIIA.

- Les paiements versés au titre des activités de restructuration et de réduction de l'effectif ont diminué de 37,9 millions de dollars et de 123,4 millions de dollars respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, comparativement aux périodes correspondantes de 2003. La baisse résulte principalement de l'achèvement du programme d'efficacité opérationnelle amorcé en 2001 et pratiquement achevé à la fin de 2003.
- Les intérêts reçus ont augmenté de 6,7 millions de dollars et de 19,9 millions de dollars respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004 par rapport aux périodes correspondantes de 2003 en raison principalement du règlement de questions d'ordre fiscal.
- Les intérêts payés ont diminué de 5,0 millions de dollars et de 18,2 millions de dollars respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, par rapport aux périodes correspondantes de 2003. La baisse des intérêts payés découle de la réduction du solde de la dette.
- Les cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés ont augmenté de 39,9 millions de dollars et de 50,5 millions de dollars respectivement pour traduire les évaluations actuarielles à jour et l'accélération nette des financements discrétionnaires. Les cotisations aux régimes à prestations déterminées devraient s'élever à 136,6 millions de dollars pour l'ensemble de l'exercice 2004, contre 46,9 millions durant tout l'exercice 2003.
- Les éléments hors caisse du fonds de roulement incluent les variations du produit de la titrisation des débiteurs. La Société n'a ni réduit ni accru le produit de la titrisation des débiteurs au deuxième trimestre de 2004 alors qu'au deuxième trimestre de 2003 le produit de la titrisation des débiteurs avait augmenté de 31,0 millions de dollars. Pour le premier semestre de 2004, la Société a effectué des paiements de 150 millions de dollars en vue de réduire les débiteurs titrisés, alors qu'ils avaient enregistré une augmentation nette de 10,0 millions de dollars durant la période correspondante de 2003.

Sorties liées aux activités d'investissement

(en millions de dollars)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
	341,6	286,0	19,4 %	640,2	468,6	36,6 %

En comparaison avec les montants inscrits aux périodes correspondantes de 2003, les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, en raison surtout de l'augmentation des dépenses en immobilisations. La Société a obtenu un produit de 4,3 millions de dollars et de 16,4 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, respectivement, compte tenu de la vente d'actifs non stratégiques, notamment de diverses propriétés. De même, au deuxième trimestre de 2003, la Société a cédé des propriétés non stratégiques et elle a monétisé un placement pour un produit total de 19,0 millions de dollars. Au premier trimestre de 2003, la Société a obtenu un produit de 19,3 millions de dollars dans le cadre de la vente d'un immeuble administratif aux termes d'une opération de vente et de cession-bail, eu égard à laquelle un gain avant impôts de 8,2 millions a été reporté et est amorti sur la durée du contrat de location.

Dépenses en immobilisations sectorielles

(en millions de dollars, sauf l'intensité des dépenses en immobilisations)	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
Secteur Communications	267,7	227,4	17,7 %	527,1	380,9	38,4 %
Secteur Mobilité	78,4	78,1	0,4 %	128,7	132,4	(2,8)%
TELUS – données consolidées	346,1	305,5	13,3 %	655,8	513,3	27,8 %
Intensité des dépenses en immobilisations ¹⁾ (%)	18,6	17,2	1,4 point	17,9	14,6	3,3 points

1) L'intensité des dépenses en immobilisations est mesurée en divisant les dépenses en immobilisations par les produits d'exploitation, et elle est exprimée en pourcentage. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses en immobilisations avec celui d'autres entreprises du même secteur.

- Les dépenses en immobilisations liées aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT dans le secteur Communications ont augmenté de 9,1 millions de dollars et de 32,8 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004 pour s'établir à 44,1 millions et à 86,4 millions respectivement par rapport aux périodes correspondantes de 2003. Les dépenses accrues liées aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT visaient principalement à appuyer la stratégie IP de la Société et la prestation de services aux nouveaux clients, incluant plusieurs contrats importants au cours de la dernière année.

Les dépenses en immobilisations liées aux activités exercées en tant qu'ESLT ont progressé de 31,2 millions de dollars et de 113,5 millions de dollars au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004 pour atteindre 223,6 millions et 440,8 millions respectivement par rapport aux périodes correspondantes de 2003. La hausse est imputable aux investissements considérables dans l'infrastructure de réseau afin d'améliorer le service à la clientèle et la fiabilité du réseau, ainsi qu'aux investissements dans les systèmes et les processus internes, la prestation de services aux nouveaux clients et le développement de nouveaux services. De plus, en 2003, les dépenses en immobilisations des périodes comparables ont été contenues par le biais du programme d'efficacité opérationnelle, ce qui a contribué à retarder temporairement certains projets. Les dépenses liées aux installations et systèmes du réseau Internet haute vitesse (« LNPA ») ont progressé de 15,3 millions de dollars et de 31,4 millions de dollars

pour s'établir à 35,9 millions et à 72,5 millions respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, afin de soutenir la croissance du nombre d'abonnés.

Les ratios d'intensité des dépenses en immobilisations du secteur Communications se sont chiffrés à environ 22 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, contre 18,4 % et 15,5 % respectivement durant les périodes correspondantes de 2003. Les flux de trésorerie (BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations) ont reculé de 56,9 millions de dollars pour se chiffrer à 230,9 millions au deuxième trimestre de 2004 par rapport à la période correspondante de 2003. Au premier semestre de 2004, les flux de trésorerie ont diminué de 175,0 millions de dollars pour s'établir à 445,0 millions par rapport à la période correspondante de 2003, compte tenu de l'augmentation des dépenses en immobilisations, de la baisse des produits d'exploitation et, dans une moindre mesure, de la charge de restructuration accrue de 6,8 millions de dollars. Les dépenses en immobilisations du secteur Communications de 2004 devraient maintenant atteindre un montant approximatif de 950 millions de dollars.

- Les dépenses en immobilisations du secteur Mobilité sont demeurées stables au deuxième trimestre tandis qu'elles ont diminué de 2,8 % au premier semestre de 2004 par rapport aux périodes correspondantes de 2003. TELUS Mobilité a poursuivi l'amélioration de la couverture des services numériques de téléphonie sans fil et l'établissement d'hyperfréquences au deuxième trimestre de 2004 en vue de réduire les coûts futurs de transmission sur lignes louées. Le léger recul des dépenses en immobilisations par rapport à l'exercice précédent découle principalement de la baisse des coûts des équipements d'infrastructure, du raffermissement du dollar canadien et du moment auquel les dépenses en immobilisations liées au réseau ont été engagées.

L'intensité des dépenses en immobilisations de TELUS Mobilité a été ramenée à 11,5 % au deuxième trimestre de 2004 par rapport à 13,8 % au trimestre correspondant de 2003, en raison principalement de la croissance considérable des produits d'exploitation tirés des activités de réseau. De même, l'intensité des dépenses en immobilisations s'est élevée à 9,8 % pour le premier semestre de 2004, contre 12,0 % au précédent exercice. Bien que les dépenses en immobilisations aient été généralement moindres durant le premier semestre de 2004, le secteur Mobilité s'attend toujours à réaliser une intensité des dépenses en immobilisations d'environ 13 % pour la totalité de l'exercice, soit un résultat conforme aux dépenses en immobilisations visées initialement pour 2004 d'environ 350 millions de dollars. En raison de la croissance ferme continue du BAIIA et de l'intensité moindre des dépenses en immobilisations, le secteur Mobilité a dégagé des flux de trésorerie records de 207,8 millions de dollars, soit 30,5 % du total des produits d'exploitation, au deuxième trimestre et de 405,3 millions de dollars (30,7 % du total des produits d'exploitation) durant le premier semestre de 2004, par rapport à 123,2 millions (21,7 % du total des produits d'exploitation) et à 247,5 millions (22,4 % du total des produits d'exploitation), respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice antérieur.

Les flux de trésorerie consolidés (BAIIA moins les dépenses en immobilisations) ont augmenté de 27,7 millions de dollars pour s'établir à 438,7 millions au deuxième trimestre de 2004 par rapport à la période comparable de 2003, les flux de trésorerie plus soutenus du secteur Mobilité ayant plus que contrebalancé les flux de trésorerie en baisse du secteur Communications. Au cours du premier semestre de 2004, les flux de trésorerie consolidés ont reculé de 17,2 millions de dollars pour se chiffrer à 850,3 millions en raison de la baisse des produits d'exploitation et de la hausse des dépenses en immobilisations du secteur Communications, partiellement neutralisées par les flux de trésorerie plus élevés du secteur Mobilité. Les dépenses en immobilisations consolidées de 2004 devraient s'élever à environ 1,3 milliard de dollars, leur financement étant assuré par des flux de trésorerie autogénérés.

Sorties liées aux activités de financement

(en millions de dollars)

	Trimestres terminés les 30 juin			Semestres terminés les 30 juin		
	2004	2003	Variation	2004	2003	Variation
	63,2	174,4	(63,8) %	85,4	380,1	(77,5) %

Les sorties liées aux activités de financement ont diminué au deuxième trimestre et au premier semestre terminés le 30 juin 2004 par rapport aux périodes comparables de 2003, pour les raisons suivantes :

- Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote – Le produit reçu des nouvelles actions émises en vertu du régime d'achat d'actions à l'intention des employés et des régimes de rémunération à base d'actions s'est élevé à 16,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2004, par rapport à un produit de 21,0 millions de dollars au deuxième trimestre de 2003 aux termes des mêmes régimes. Le produit tiré des nouvelles actions émises dans le cadre du régime d'achat d'actions à l'intention des employés, des régimes de rémunération à base d'actions et des bons de souscription s'est établi à 43,8 millions de dollars pour le premier semestre de 2004, par rapport à un produit de 41,1 millions pour la période correspondante de 2003 dans le cadre du régime d'achat d'actions à l'intention des employés et des régimes de rémunération à base d'actions.
- Dividendes aux actionnaires – Les dividendes en espèces versés aux actionnaires au deuxième trimestre de 2004 ont augmenté de 4,5 millions de dollars pour atteindre 48,3 millions par rapport à la période correspondante de

2003. La hausse des dividendes en espèces découle du nombre accru d'actions en circulation et de la baisse du nombre d'inscriptions aux régimes de réinvestissement des dividendes. Le dividende trimestriel de 15 cents versé par action ordinaire et par action sans droit de vote est demeuré inchangé. Le taux de participation approximatif aux régimes de réinvestissement des dividendes s'élevait à 13 % pour les dividendes versés en avril 2004, contre 21 % en avril 2003 et 24 % en janvier 2004. Après le 30 juin 2004, le taux de participation pour les dividendes versés le 2 juillet 2004 a été porté à environ 19 %. Les dividendes en espèces versés aux actionnaires pour le premier semestre de 2004 ont augmenté de 2,0 millions de dollars pour atteindre 90,6 millions par rapport à la période correspondante de 2003, en raison principalement du nombre plus élevé d'actions en circulation.

- Des paiements de 35,8 millions de dollars ont été versés au deuxième trimestre de 2004 au titre des actions privilégiées à dividende cumulatif de 6,00 \$, des actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif de 4,50 \$, des actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif de 5,75 \$ et des actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif de 1,21 \$, toutes émises par TELUS Communications Inc. Après le 30 juin 2004, la Société a racheté les actions privilégiées restantes de TELUS Communications Inc. pour un montant total de 37,0 millions de dollars, comme suit : les actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif de 4,75 \$ de TCI, les actions privilégiées rachetables (série 1956) à dividende cumulatif de 4,75 \$ de TCI et les actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif de 5,15 \$ de TCI le 15 juillet 2004, de même que les actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif de 6,00 \$ de TCI et les actions privilégiées rachetables à dividende cumulatif de 4,375 \$ de TCI au plus tard le 3 août 2004.
- Dette nette remboursée ou émise (dette à long terme émise déduction faite des remboursements par anticipation et à l'échéance de la dette à long terme et de la variation des obligations à court terme) – Les émissions nettes au titre de la dette se sont élevées à 7,7 millions de dollars et à 0,8 million de dollars respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre de 2004, par rapport à des remboursements nets de la dette de 148,2 millions et de 330,8 millions respectivement durant les périodes comparables de 2003. Au premier trimestre de 2004, l'encours total de 34,0 millions de dollars des facilités bancaires a été remboursé.

Les remboursements de la dette prévus pour le reste de 2004 comprennent les éléments suivants : débentures de série A de TELUS Communications Inc. de 189,5 millions de dollars arrivant à échéance le 24 août 2004, billets à moyen terme de TELUS Communications Inc. de 20 millions de dollars arrivant à échéance le 25 août 2004 et contrats de location-acquisition.

Information sur les actions en circulation

Le sommaire ci-après illustre le nombre d'actions en circulation de chaque catégorie de titres participatifs au 30 juin 2004 et au 26 juillet 2004. De plus, le nombre total d'actions en circulation pouvant être émises qui est présenté au 26 juillet 2004 se fonde sur l'hypothèse selon laquelle toutes les débentures convertibles et options et tous les bons de souscription ont été convertis.

Catégorie de titres participatifs	Actions ordinaires en circulation	Actions sans droit de vote en circulation	Nombre total d'actions en circulation
Au 30 juin 2004			
Avoir des porteurs d'actions ordinaires – Actions ordinaires en circulation	192 253 334	—	192 253 334
Avoir des porteurs d'actions ordinaires – Actions sans droit de vote en circulation	—	162 423 223	162 423 223
	<u>192 253 334</u>	<u>162 423 223</u>	<u>354 676 557</u>
Au 26 juillet 2004			
Avoir des porteurs d'actions ordinaires – Actions ordinaires en circulation	192 527 713	—	192 527 713
Avoir des porteurs d'actions ordinaires – Actions sans droit de vote en circulation	—	162 865 395	162 865 395
	<u>192 527 713</u>	<u>162 865 395</u>	<u>355 393 108</u>
Actions en circulation et pouvant être émises ²⁾ au 26 juillet 2004			
Actions ordinaires et actions sans droit de vote en circulation	192 527 713	162 865 395	355 393 108
Débentures convertibles de TELUS Corporation	—	3 765 819	3 765 819
Options ³⁾	3 285 114	22 937 011	26 222 125
Bons de souscription	—	677 412	677 412
Régime incitatif à base d'actions	—	199 125	199 125
	<u>195 812 827</u>	<u>190 444 762</u>	<u>386 257 589</u>

Rapport de gestion de TELUS Corporation – Deuxième trimestre de 2004

- 1) Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action pour le deuxième trimestre de 2004, le nombre d'actions en circulation au 30 juin 2004 s'établit à 360 083 047.
- 2) En supposant une conversion intégrale et compte non tenu des prix d'exercice.
- 3) Non réduit par toute option pouvant être frappée d'extinction ou annulée durant la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 26 juillet 2004.

Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Périodes terminées les	30 juin 2004	30 juin 2003	Variation	31 mars 2004
Composantes des ratios d'endettement et de couverture				
Dette nette ¹⁾ (en millions de dollars)	7 223,2	8 054,8	(831,6)	7 297,8
Total des capitaux investis ²⁾ – valeur comptable (en millions de dollars)	13 920,2	14 469,5	(549,3)	13 847,7
BAIIA (excluant les coûts de restructuration) ³⁾ (sur 12 mois) (en millions de dollars)	2 976,2	2 698,9	277,3	2 910,5
Montant net des intérêts débiteurs ⁴⁾ (sur 12 mois) (en millions de dollars)	602,2	673,3	(71,1)	617,3
Ratios d'endettement				
Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (en %)	93,4	94,6	(1,2)	95,4
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette (en années)	5,7	6,4	(0,7)	6,0
Dette nette/total des capitaux investis (en %)	51,9	55,7	(3,8)	52,7
Dette nette/BAIIA ⁵⁾	2,4	3,0	(0,6)	2,5
Ratios de couverture				
Couverture par le bénéfice ⁶⁾	2,0	0,8	1,2	1,9
Couverture des intérêts ⁷⁾ par le BAIIA	4,9	4,0	0,9	4,7
Autres mesures				
Flux de trésorerie disponibles ⁸⁾ (sur trois mois, en millions de dollars)	229,5	65,5	164,0	443,3
Flux de trésorerie disponibles (sur 12 mois, en millions de dollars)	1 184,6	378,9	805,7	1 020,6

- 1) Par dette nette, on entend la dette à long terme plus les obligations à court terme et les chèques en circulation moins l'encaisse et les placements temporaires et plus le passif (moins l'actif) de la couverture relative aux swaps de devises sur les billets libellés en dollars américains. Le passif de la couverture relative aux swaps de devises s'établissait à 630,6 millions de dollars au 30 juin 2004 (passif de couverture reporté de 588,2 millions au 30 juin 2003 et de 700,0 millions au 31 mars 2004). La dette nette n'est pas touchée par les fluctuations de change étant donné qu'elle inclut (déduit) le passif (l'actif) de couverture net reporté. En vertu des nouvelles facilités de crédit de TELUS, un montant nominal lié à la titrisation de créances n'est plus inclus dans le numérateur du calcul du ratio financier prévu par les clauses restrictives. Conformément au calcul effectué en vertu de la nouvelle facilité de crédit, la dette nette pour la période considérée et les périodes précédentes exclut les montants nominaux liés à la titrisation de créances.
- 2) Le total des capitaux investis représente la dette nette plus la part des actionnaires sans contrôle et les capitaux propres.
- 3) BAIIA (excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de 35,1 millions de dollars, de 564,1 millions et de 37,7 millions, respectivement, pour les périodes de 12 mois terminées le 30 juin 2004, le 30 juin 2003 et le 31 mars 2004). Le BAIIA (excluant les coûts de restructuration) sert à calculer le ratio dette nette/BAIIA et la couverture des intérêts par le BAIIA, conformément au calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture prévus par les clauses restrictives des facilités de crédit.
- 4) Le montant net des intérêts débiteurs représente le montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur 12 mois. Des gains liés au rachat et au remboursement de la dette ont été comptabilisés aux troisième et quatrième trimestres de 2002.
- 5) Le ratio dette nette/BAIIA représente la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA sur 12 mois, le BAIIA excluant les coûts de restructuration. Cette mesure est essentiellement identique au ratio financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS.
- 6) Le ratio de couverture par le bénéfice est une mesure sur 12 mois du bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur le total de la dette et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette totale.
- 7) La couverture des intérêts par le BAIIA représente le BAIIA (excluant les coûts de restructuration) divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des nouvelles facilités de crédit de TELUS.
- 8) Se reporter à la note 2 du tableau des résultats d'exploitation.

Le solde de la dette à long terme et de la tranche à court terme de cette dette s'est établi à 6 950,3 millions de dollars au 30 juin 2004, en hausse de 119,4 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2003. L'augmentation du solde de la dette comprenait une hausse de 115,2 millions de dollars de la valeur en dollars canadiens des billets libellés en dollars américains, découlant de la dépréciation d'environ 3 % du dollar canadien au premier semestre de 2004. La dette de TELUS libellée en dollars américains est entièrement couverte, ce qui a donné lieu à la constatation d'une diminution correspondante de 115,2 millions de dollars au titre du passif de couverture reporté.

Bien que le montant tiré en vertu des facilités bancaires, qui était de 499 millions de dollars à l'exercice précédent, ait diminué pour s'établir à néant, TELUS a converti une tranche de 500 millions de dollars de la dette à taux fixe en une dette à taux variable au cours du premier semestre de 2004, réduisant ainsi le pourcentage de dette à taux fixe. Le ratio de la dette nette sur le total des capitaux investis au 30 juin 2004 a diminué par rapport à l'exercice précédent, en raison des remboursements de la dette et de l'accroissement des bénéfices non répartis depuis le deuxième trimestre de 2003. Le ratio de la dette nette sur le BAIIA au 30 juin 2004 s'est sensiblement amélioré par rapport à l'exercice précédent, en raison de la réduction de la dette et de l'augmentation du BAIIA (excluant les coûts de restructuration) sur 12 mois. Le ratio de couverture du bénéfice s'est grandement amélioré en raison de l'augmentation du bénéfice avant intérêt et impôts en 2004. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA s'est également amélioré, en raison de l'augmentation du BAIIA (excluant les coûts de restructuration) et de la baisse du montant net des intérêts débiteurs, compte tenu d'intérêts créditeurs considérables.

Les flux de trésorerie disponibles pour le trimestre et la période de 12 mois terminés le 30 juin 2004 ont augmenté par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement des recouvrements d'impôts en espèces, de l'amélioration du BAIIA, de la baisse des paiements effectués dans le cadre des programmes de restructuration et de la réduction des intérêts versés, contrebalancés en partie par la hausse des dépenses en immobilisations.

Facilités de crédit

Au 30 juin 2004, les facilités de crédit de TELUS comprenaient :

- une facilité de crédit renouvelable de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) et d'une durée de quatre ans échéant le 7 mai 2008 (sur laquelle aucun montant n'avait été tiré et 102,6 millions de dollars de lettres de crédit avaient été émises, mais non utilisées);
- une facilité de crédit renouvelable de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) de 364 jours, qui peut être prorogée au gré de TELUS pour une période non renouvelable de un an, pour tout montant impayé le 6 mai 2005, la date anniversaire (aucun montant tiré de la facilité);
- environ 74 millions de dollars sous forme d'autres facilités de crédit bancaires (sur lesquelles aucun montant n'avait été tiré et environ 6,4 millions de dollars de lettres de crédit avaient été émises, mais non utilisées).

En outre, au 30 juin 2004, la société avait obtenu un engagement ferme à l'égard d'une facilité de crédit bancaire non garantie de 500 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains), pour les fins générales de la société. Par suite de l'examen de la documentation, cette facilité de crédit de 364 jours sera disponible jusqu'à la première des dates suivantes : le 31 octobre 2005 ou 364 jours après la date de conclusion de l'offre de la société visant l'acquisition de Microcell, si cette dernière a lieu.

Au 30 juin 2004, TELUS disposait de liquidités non utilisées excédant largement 1 milliard de dollars. Les nouvelles facilités de crédit de TELUS comportent les clauses restrictives habituelles. Celles-ci lui interdisent notamment de laisser son ratio de levier financier consolidé (dette à long terme sur le BAIIA sur 12 mois) dépasser 4,0:1 (environ 2,4 au 30 juin 2004) et de laisser son ratio de couverture consolidé (BAIIA sur intérêts débiteurs sur 12 mois) être inférieur à 2,0:1 (environ 4,9 au 30 juin 2004) à la fin d'un trimestre financier. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la convention de crédit et le calcul de la dette nette sur le BAIIA et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA. Les calculs ne devraient pas présenter de différences importantes. La réévaluation des immobilisations, des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives, et l'accès continu aux facilités de crédit de TELUS n'est pas assujéti au maintien par TELUS d'une cote de solvabilité en particulier.

Vente de créances

TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, peut vendre une participation dans certaines de ses créances jusqu'à concurrence de 650 millions de dollars. Elle doit maintenir une cote de solvabilité de Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») d'au moins BBB (faible), sinon l'acheteur pourra exiger de freiner le programme de vente. Au 3 août 2004, la cote de solvabilité était plus élevée de deux niveaux, à savoir BBB (élevée), que la cote devant être maintenue. Le produit des créances titrisées au 30 juin 2004 s'est chiffré à 150 millions de dollars, comparativement à 485 millions de dollars à l'exercice précédent et à 300 millions de dollars au 31 décembre 2003. Le produit moyen tiré des activités de titrisation s'est établi à 212 millions de dollars au premier semestre de 2004, par rapport à 464 millions de dollars à la période correspondante de 2003. La société est tenue de conserver un produit minimal de 150 millions de dollars en vertu de ce programme, afin d'assurer la continuité de ce dernier.

Cotes de solvabilité

Par suite de l'annonce faite par TELUS, le 13 mai 2004, au sujet de son offre d'acquisition visant Microcell, les quatre agences de notation qui accordent des cotes de solvabilité à TELUS ont publié des communiqués de presse afin de confirmer ou de placer sous examen les cotes de solvabilité de qualité de TELUS. Aucune cote n'a été modifiée depuis le 2 mars 2004.

- Moody's Investors Services a confirmé la cote de solvabilité Baa3 de TELUS Corporation avec perspective stable.
- Fitch Ratings a confirmé la cote de solvabilité BBB avec perspective stable concernant les dettes de premier rang non garanties de TELUS Corporation et de TELUS Communications Inc.
- Dominion Bond Rating Service a placé les cotes de TELUS Corporation et de TELUS Communications Inc. « sous examen avec incidences indéterminées » et laissé savoir que la cote définitive sera accordée lorsque les modalités finales de l'offre d'acquisition visant Microcell auront été confirmées.
- Standard & Poor's a placé les cotes de solvabilité de TELUS Corporation et de TELUS Communications Inc. sous surveillance avec incidences négatives, en raison de l'incertitude qui caractérise les modalités finales de l'opération potentielle, mais S&P ne s'attend pas à réviser les cotes à la baisse de plus d'un cran.

Arrangements hors bilan et engagements contractuels

Instruments financiers (note 3 des états financiers consolidés intermédiaires)

Au cours du premier semestre de 2004, la société a établi deux relations de couverture auxquelles la comptabilité de couverture s'applique. L'une de ces relations de couverture permet de fixer la charge de rémunération découlant de l'octroi d'unités d'actions subalternes, et l'autre donne lieu à la conversion théorique d'une tranche de 500 millions de dollars des billets (en dollars canadiens) échéant en 2006, dans le cadre de laquelle le taux fixe de 7,5 % a été remplacé par un taux variable basé sur le taux des acceptations bancaires canadiennes de trois mois plus une marge.

Au 30 juin 2004, la société avait conclu des contrats de change à terme qui permettent de fixer les taux de change sur une tranche de 35 millions de dollars américains des engagements d'achat de l'exercice 2004; la comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats de change à terme, qui se rapportent tous au secteur Mobilité.

Juste valeur : La juste valeur de la dette à long terme et des débetures convertibles de la société est évaluée en fonction des cours au marché de ces titres ou de titres similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des titres de créance de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée de manière similaire. La juste valeur estimative de la dette de la société se chiffrait à 8 704 millions de dollars au 30 juin 2004 (8 699 millions de dollars au 31 décembre 2003).

Engagements et passifs éventuels (note 15 des états financiers consolidés intermédiaires)

La société compte divers engagements et passifs éventuels. Elle avait des engagements en cours de 79,5 millions de dollars au titre de ses programmes de restructuration au 30 juin 2004. Conformément aux décisions 2002-34 et 2002-43 du CRTC sur le plafonnement des prix, la société reporte une portion des produits d'exploitation dans un compte de report, dont le solde s'établissait à 100 millions de dollars au 30 juin 2004. Le mécanisme qui sert à utiliser le solde du compte de report, autre que le montant déjà approuvé par le CRTC, fait actuellement l'objet d'une instance du CRTC, comme il est mentionné à la rubrique *Risques et incertitudes – Décisions réglementaires*.

La société a annoncé qu'elle avait l'intention de faire des offres non sollicitées visant l'achat au comptant de la totalité des actions et des bons de souscription inscrits à la cote de Microcell. La valeur comptable totale de l'opération se chiffre à environ 1,1 milliard de dollars. La société a présenté des soumissions ou est en négociation relativement à certaines commandites, y compris celle concernant les Jeux olympiques d'hiver de 2010, qui nécessitent des engagements importants.

Le 21 mai 2004, le Conseil canadien des relations industrielles (le « CCRI ») a déclaré que SOCIÉTÉ TELE-MOBILE et TELUS Communications Inc. constituaient un employeur unique aux fins des relations de travail. Le CCRI a également déterminé que les membres non syndiqués de l'équipe de TELUS Mobilité, principalement situés en Ontario et au Québec, qui effectuent des tâches similaires à celles de leurs homologues syndiqués de l'équipe de TELUS Mobilité en Alberta et en Colombie-Britannique, devraient être inclus dans l'unité de négociation représentée par le Telecommunications Workers Union. Le 23 juin 2004, SOCIÉTÉ TELE-MOBILE et TELUS Communications Inc. ont déposé auprès de la Cour d'appel fédérale des demandes de sursis et d'examen judiciaire visant la décision-lettre 1088 du CCRI. La demande de sursis présentée par TCI et par TELUS Mobilité a été instruite le 19 juillet 2004; un sursis a subséquemment été refusé et il fut précisé que l'interdiction de communication ne s'applique pas à TELUS Mobilité. Si les répercussions opérationnelles et financières définitives découlant de l'issue du processus d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale diffèrent des évaluations et hypothèses de la direction, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Les PCGR du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis; dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société. Au 30 juin 2004, la société n'avait constaté aucun passif eu égard aux garanties de bonne exécution et elle avait constaté un passif de 1,5 million de dollars (1,5 million de dollars au 31 décembre 2003) au titre des garanties financières. Le tableau suivant présente les montants maximaux non actualisés des garanties au 30 juin 2004, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements.

(en millions de dollars)	Garanties de bonne exécution ¹⁾	Garanties financières ¹⁾	Total
2004 (reste de l'exercice)	6,7	3,5	10,2
2005	3,8	3,3	7,1
2006	3,3	2,4	5,7
2007	2,6	1,2	3,8
2008	1,9	0,4	2,3

1) Les montants sur une base annuelle des garanties de bonne exécution et des garanties financières comprennent les montants maximaux des garanties au cours de n'importe quelle année de la durée de la garantie.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation. Au 30 juin 2004, la société n'avait constaté aucun passif au titre des engagements d'indemnisation.

La société fait l'objet d'un certain nombre de réclamations et poursuites visant des dommages et intérêts et d'autres compensations. Une analyse plus détaillée est fournie à la rubrique « Risques et incertitudes – Réclamations et poursuites ».

Indications définitives pour 2004

La direction a révisé les indications annuelles pour 2004. Les indications révisées ne tiennent pas compte de toutes incidences possibles de l'acquisition de Microcell.

- Le BAIIA consolidé a été augmenté de 25 millions de dollars pour tenir compte des meilleures attentes relativement à TELUS Mobilité. L'indication concernant le BAIIA du secteur Communications est toujours de 1,925 milliard de dollars à 1,975 milliard de dollars; cependant, celle visant le BAIIA des activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT a été rabaissée de 10 millions de dollars afin de tenir compte des attentes moins élevées concernant les produits, lesquelles découlent de la faiblesse continue du marché et des coûts de démarrage liés à la mise en œuvre d'importants nouveaux contrats.

- Le bénéfice par action a été augmenté de 20 cents afin de tenir compte des attentes modifiées concernant le BAIIA consolidé et des règlements additionnels de questions d'ordre fiscal.
- Les dépenses en immobilisations du secteur Communications, ainsi que les dépenses en immobilisations consolidées, ont été majorées d'environ 75 millions de dollars en raison des investissements additionnels prévus aux fins de l'amélioration des systèmes et processus internes, des services de livraison aux nouveaux clients et de l'élaboration de nouveaux services.
- Les flux de trésorerie disponibles ont été augmentés de 20 millions de dollars afin de tenir compte des éléments quantifiés dans la note 2 ci-après, mais l'indication concernant le ratio dette nette/BAIIA a été améliorée de 0,2 point en raison de la hausse du BAIIA et de l'augmentation des soldes de caisse ayant contribué à la réduction de la dette nette.

Sommaire des indications révisées	Indications révisées pour 2004	Indications pour le premier trimestre de 2004	Objectifs initiaux pour 2004
Chiffres consolidés			
Produits	aucun changement	aucun changement	7,45 G\$ à 7,55 G\$
BAIIA ¹⁾	2,975 G\$ à 3,075 G\$	aucun changement	2,95 G\$ à 3,05 G\$
Bénéfice par action – de base	1,30 \$ à 1,50 \$	1,10 \$ à 1,30 \$	1,05 \$ à 1,25 \$
Dépenses en immobilisations	environ 1,3 G\$	aucun changement	environ 1,225 G\$
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	1,15 G\$ à 1,25 G\$	aucun changement	1,13 G\$ à 1,23 G\$
Ratio dette nette/BAIIA ³⁾	2,3 fois ou moins	aucun changement	2,5 fois ou moins
Secteur Communications			
Produits (externes)	aucun changement	4,7 G\$ à 4,8 G\$	4,8 G\$ à 4,85 G\$
Produits en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT	525 M\$ à 550 M\$	550 M\$ à 575 M\$	environ 610 M\$
BAIIA	aucun changement	1,925 G\$ à 1,975 G\$	1,975 G\$ à 2,025 G\$
BAIIA en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT	(30) M\$ à (40) M\$	(20) M\$ à (30) M\$	environ 5 M\$
Dépenses en immobilisations	environ 950 M\$	aucun changement	environ 875 M\$
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	aucun changement	aucun changement	environ 125 000
Secteur Mobilité			
Produits (externes)	2,675 G\$ à 2,725 G\$	aucun changement	2,65 G\$ à 2,7 G\$
BAIIA	1,05G\$ à 1,1 G\$	1,0 G\$ à 1,05 G\$	975 M\$ à 1,025 G\$
Dépenses en immobilisations	aucun changement	aucun changement	environ 350 M\$
Ajouts nets d'abonnés aux services sans fil	aucun changement	aucun changement	375 000 à 425 000

- 1) Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement tel que calculé ci-dessous. L'objectif pour 2004 reflète également l'adoption des recommandations du chapitre 3870 du *Manuel de l'CCA* portant sur les rémunérations et autres paiements à base d'actions. Les éléments de rapprochement figurant ci-dessous sont les meilleures estimations de la direction à l'heure actuelle et ils ne sont pas censés fournir des indications sur chaque élément de rapprochement.

(en millions de dollars)	<u>Objectif révisé pour 2004</u>		<u>Objectif pour 2004</u>	
Produits d'exploitation	7 450	à 7 550	7 450	à 7 550
Moins : Charges d'exploitation	4 445	4 445	4 470	4 470
Moins : Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	<u>30</u>	<u>30</u>	<u>30</u>	<u>30</u>
BAIIA	2 975	à 3 075	2 950	à 3 050

- 2) S'entendent du BAIIA incluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, les intérêts en espèces reçus et l'excédent de la charge de rémunération à base d'actions sur les paiements au titre de la rémunération à base d'actions, moins les intérêts en espèces payés, les impôts en espèces, les dépenses en immobilisations et les paiements en espèces au titre de la restructuration. La définition de flux de trésorerie disponibles a été modifiée pour l'exercice 2004 afin de tenir compte d'un changement dans la façon dont la société mesure le rendement d'exploitation, car cette dernière s'attend à effectuer des paiements au titre de la restructuration dans un avenir prévisible, et le niveau des dividendes est déterminé en tenant compte du montant des flux de trésorerie avant le versement des dividendes. Les éléments de rapprochement figurant ci-dessous sont les meilleures estimations de la direction à l'heure actuelle et ils ne sont pas censés fournir des indications sur chaque élément de rapprochement.

(en millions de dollars) BAIIA	<u>Objectif révisé pour 2004</u>		Objectif pour 2004	
	2 975	à 3 075	2 950	à 3 050
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces	(95)	(95)	(85)	(85)
Excédent de la charge de rémunération à base d'actions sur les paiements	30	30	35	35
Intérêts en espèces payés, déduction faite des intérêts en espèces reçus	(615)	(615)	(650)	(650)
Impôts reçus (payés), en excluant les crédits d'impôt à l'investissement	155	155	105	105
Dépenses en immobilisations	<u>(1 300)</u>	<u>(1 300)</u>	<u>(1 225)</u>	<u>(1 225)</u>
Flux de trésorerie disponibles	1 150	à 1 250	1 130	à 1 230

3) Ratio dette nette/BAIIA pour lequel le BAIIA exclut les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif. Cette mesure est essentiellement identique au ratio financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS.

5. Risques et incertitudes

Les rubriques qui suivent constituent une mise à jour des risques et incertitudes présentés dans le rapport annuel 2003 de TELUS et dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2004, ainsi que dans les documents déposés sur le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com et dans ceux déposés au moyen d'EDGAR et affichés sur le site www.sec.gov.

Concurrence

L'intensification de la concurrence pourrait être préjudiciable aux parts de marché, aux volumes et aux tarifs.

En juin 2004, Manitoba Telecom Services Inc. a conclu l'acquisition d'un concurrent national, à savoir Allstream. Cette opération influe sur le contexte concurrentiel au Canada, particulièrement en ce qui concerne les services locaux, interurbains, de transmission de données et autres fournis aux entreprises. L'exploitation d'Allstream par Manitoba Telecom pourrait faire en sorte que cette dernière devienne un concurrent jouissant d'un meilleur financement et d'une situation financière plus solide.

Shaw Cable a annoncé qu'elle avait reporté la prestation de services voix sur IP de l'automne 2004 au début de 2005 et signé des accords avec Bell Canada aux fins de la prestation de services réseaux de gros en Colombie-Britannique et en Alberta. Outre les services de divertissement et services Internet qu'elle offre déjà, Shaw pourra également offrir des services locaux et interurbains dans l'ouest du Canada.

D'autres concurrents ont déjà commencé à offrir des services voix sur IP ou annoncé leur intention d'offrir de tels services. TELUS s'attend à une intensification de la concurrence pour ce qui est des services locaux et interurbains, et la mesure dans laquelle la société pourra élargir ses propres services voix sur IP dépendra de l'issue de l'instance amorcée dans le cadre de l'*Avis public de télécom CRTC 2004-2*, intitulé « Cadre de réglementation régissant les services de communication vocale sur protocole Internet » dont il est fait mention ci-après. TELUS continue d'effectuer de tests et d'évaluer les services de divertissement large bande en vue de leur prestation possible dans l'avenir.

Par suite des décisions 2004-34 et 2003-49 du CRTC, TELUS doit maintenant fournir des services Internet haute vitesse aux clients des services d'affaires et de résidence dont le service est fourni par des concurrents au moyen de lignes locales louées auprès de TELUS dans les territoires desservis par ses ESLT. Ces décisions permettent à TELUS de conserver ses comptes Internet existants et de maintenir ses relations avec les clients lorsque ceux-ci optent pour des services locaux différents, ainsi que de proposer des services Internet et d'offrir des promotions aux clients qui ont déjà opté pour d'autres services locaux; cependant, ceci pourrait précipiter la baisse du nombre d'abonnés des services locaux dans les territoires desservis par les ESLT.

Ressources humaines

Appel de la décision-lettre 1004 et de la décision 271 du CCRI

TCI a déposé auprès du CCRI une demande visant le réexamen de la décision-lettre 1004 et de la décision 271, et elle a déposé auprès de la Cour d'appel fédérale une demande de révision judiciaire. Cette dernière a été suspendue jusqu'à ce que le CCRI rende une décision dans le cadre de la demande de réexamen. En vertu de ces décisions, le CCRI a imposé une interdiction de communication à TCI relativement à toutes communications portant sur des questions d'emploi et d'intérêt collectif à ses employés syndiqués, et ordonné à TCI de faire une offre d'arbitrage exécutoire au TWU. Si TCI obtient gain de cause eu égard à sa demande de réexamen et que l'ordonnance visant l'offre d'arbitrage exécutoire est infirmée, TCI pourrait alors reprendre ses négociations collectives avec le TWU.

Aucune décision n'a été rendue relativement à cette demande. Rien ne garantit que le règlement salarial correspondra à ce qui était prévu, ni qu'une réduction de la productivité ou des arrêts de travail ne se produiront pas en raison ou par suite de cette demande.

Décision-lettre 1088 et décision 278 du CCRI

Le 21 mai 2004, le CCRI a établi, dans sa décision-lettre 1088, que SOCIÉTÉ TELE-MOBILE, qui exploite une entreprise nationale de services de communication sans fil sous l'appellation commerciale TELUS Mobilité, et TCI constituaient un employeur unique aux fins des relations de travail et que les membres non syndiqués de l'équipe de TELUS Mobilité, principalement situés en Ontario et au Québec, qui effectuent des tâches similaires à leurs homologues syndiqués du secteur Mobilité, devraient être inclus dans l'unité de négociation représentée par le TWU. Une demande de sursis présentée par TCI et TELUS Mobilité a été instruite le 19 juillet 2004; le sursis a été refusé, mais il fut précisé que l'interdiction de communication ne s'applique pas à TELUS Mobilité. La demande de révision judiciaire devrait être instruite par la Cour d'appel fédérale au début d'octobre 2004. Si TELUS Mobilité et TCI obtiennent gain de cause et que les décisions du CCRI sont infirmées, la question sera renvoyée au CCRI aux fins d'une nouvelle audience. La société ne peut donc pas, à l'heure actuelle, déterminer les répercussions opérationnelles et financières de l'issue du processus d'appel.

Réglementation – services filaires

Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix – *Avis public de télécom CRTC 2004-1*

Le 24 mars 2004, le CRTC a amorcé une instance dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») au cours des deux premières années de la deuxième période de plafonnement des prix (de juin 2002 à mai 2004, sauf en ce qui concerne TELUS Communications (Québec) Inc., eu égard à laquelle cette période s'échelonne d'août 2002 à juillet 2004). Le CRTC a déjà déterminé que les ESLT peuvent, relativement à leurs comptes de report, recouvrer certaines réductions prescrites des tarifs applicables aux services des concurrents, certains coûts associés au plan d'amélioration du service, certains escomptes visant l'accès au réseau numérique propre aux concurrents, ainsi que certains coûts permanents liés à la transférabilité du numéro local et certaines dépenses en immobilisations aux fins de la concurrence locale. Cette instance portera sur le solde des comptes de report. Elle devrait se poursuivre jusqu'à l'automne 2004, et TELUS y participe. La société s'attend à ce que le CRTC tranche la question avant la fin de 2004.

Cadre de réglementation régissant les services de communication vocale sur protocole Internet – *Avis public de télécom CRTC 2004-2*

En avril 2004, le CRTC a amorcé une instance et exprimé ses avis préliminaires sur les exigences réglementaires concernant la fourniture des services de communication vocale sur protocole Internet, également appelés services voix sur IP. Le dépôt des observations au sujet des avis préliminaires que le CRTC a exprimés et de toute autre question connexe s'est fait au plus tard le 18 juin 2004, et il a été suivi d'un processus de demandes de renseignements et d'une consultation publique les 21 et 22 septembre 2004. Cette instance devrait prendre fin le 13 octobre 2004, date à laquelle les répliques aux observations seront versées au dossier de l'instance. TELUS participe à cette instance afin de présenter son point de vue, selon lequel le contexte de la politique gouvernementale devrait permettre à TELUS de tirer avantage du plein potentiel des services voix sur IP.

Les avis préliminaires du CRTC semblent avoir divisé les fournisseurs de services voix sur IP en deux groupes : les ESLT qui seraient réglementées selon des règles analogues aux règles existantes sur les services locaux, et les autres fournisseurs de services, y compris les sociétés de cablo-distribution, qui ne seraient pas assujetties à la réglementation des tarifs. Les sociétés non réglementées, y compris les concurrents situés à l'étranger, seraient en mesure d'utiliser le réseau IP de TELUS, tandis que cette dernière ne pourrait pas utiliser son propre réseau IP à sa pleine capacité.

Selon les règles proposées, TELUS serait assujettie à la réglementation des tarifs relativement aux services voix sur IP fournis dans les territoires desservis par ses ESLT en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'Est du Québec, mais pas ailleurs au Canada. TELUS fournit déjà des services voix sur IP dans le marché des activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT au Québec et en Ontario, et elle prévoit lancer des services voix sur IP aux abonnés des services d'affaires dans les territoires desservis par ses ESLT, sous réserve des approbations réglementaires.

Cadre de réglementation régissant l'interconnexion – Décision de télécom CRTC 2004-46

En juillet 2004, le CRTC a modifié certains aspects du cadre de réglementation régissant l'interconnexion des entreprises des services locaux et apporté d'autres modifications au régime d'interconnexion entre les réseaux locaux établi par le CRTC en 1997. Les trois éléments clés des modifications sont les suivants :

- Les entreprises de services locaux concurrentielles (les « ESLC ») peuvent maintenant effectuer des activités d'interconnexion avec une ESLT à partir d'un seul point d'interconnexion dans une région d'interconnexion locale donnée. Cette région sera établie en fonction de contraintes géographiques telles qu'un pays ou une municipalité. Auparavant, les ESLC devaient établir un point d'interconnexion dans chaque circonscription où elles offraient des services locaux.
- Les ESLC peuvent maintenant raccorder le trafic interurbain à l'ESLT au point d'interconnexion, au moyen des circuits utilisés pour transiter le trafic local. Auparavant, seul le trafic local de départ et d'arrivée d'une circonscription locale donnée pouvait être transité avec l'ESLT par une ESLC, et le trafic interurbain d'arrivée devait être acheminé au moyen de circuits distincts.
- Les arrangements de facturation-conservation (en vertu desquels une « compensation réciproque » s'applique lorsque les volumes de trafic sont déséquilibrés) continuent de s'appliquer au trafic transité entre une ESLC et une ESLT au point d'interconnexion. Cependant, en raison de ce règlement, le trafic interurbain d'arrivée peut maintenant être transité sur une base de facturation-conservation entre une ESLC et l'ESLT, au point d'interconnexion, dans une région d'interconnexion locale donnée, une compensation s'appliquant, le cas échéant, lorsque les volumes de trafic sont déséquilibrés.

La décision permet à TELUS de déposer des études de coûts visant de nouveaux tarifs d'interconnexion. Les répercussions financières en région des modifications au régime d'interconnexion dépendront des volumes de trafic en vertu des nouveaux arrangements et des tarifs d'interconnexion que le CRTC approuvera. L'un des avantages de cette décision tient au fait que TELUS pourra plus facilement déployer des réseaux hors région en raison des arrangements d'interconnexion plus efficaces permis.

Réclamations et poursuites

Généralités

La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages et intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, selon l'évaluation effectuée par le contentieux et l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société, sauf en ce qui concerne ce qui suit :

Parité salariale

Le 16 décembre 1994, le TWU a déposé une plainte contre BC TEL, une société remplacée de TELUS Communications Inc., auprès de la Commission canadienne des droits de la personne (la « Commission ») alléguant que les disparités salariales entre les employés et les employées syndiqués de la Colombie-Britannique allaient à l'encontre des dispositions de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* prescrivant un salaire égal pour un travail égal. En décembre 1998, la Commission a indiqué qu'elle commencerait une enquête sur la plainte du TWU. En février 2003, la Commission a fait une offre de médiation pour le règlement de cette plainte, mais la société l'a refusée. En 2004, la Commission a nommé un conciliateur afin de tenter de régler la plainte. Si le conciliateur ne parvient pas à régler la plainte, il se pourrait que la Commission présente l'affaire au Tribunal canadien des droits de la personne en vue d'une audience formelle. Le moment auquel cette plainte sera réglée ne peut à toute fin pratique pas être déterminé, mais aucun règlement imminent n'est prévu. Si le règlement intervenu diffère de l'évaluation et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton :

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton : En janvier 2002, la société a pris connaissance d'une action introduite au moyen de deux demandes déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002 par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du

TWU. Les trois demandeurs de l'une des actions allèguent qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation (le « RRTC ») alors que les deux demandeurs de l'autre action allèguent qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton (« RTE »). La demande visant le RRTC cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du RRTC comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le RTE cite la société, certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du RTE comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et comprenaient, entre autres allégations, que les prestations prévues aux termes du RRTC et du RTE sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes étaient versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs utilisaient illégalement les fonds réaffectés et que des frais des administrations ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. Une demande pour une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs a été rejetée le 17 décembre 2003. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions. Si le règlement de ces actions diffère des évaluations et hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Facteurs de risque liés à l'acquisition de Microcell

Approbation en vertu de la *Loi sur la concurrence* du Canada et approbation par Industrie Canada

Les offres de TELUS visant l'acquisition de Microcell sont assujetties à un certain nombre de conditions, y compris l'approbation du Bureau de la concurrence et d'Industrie Canada. Le Bureau de la concurrence considère que ces offres sont « très complexes » et qu'elles exigent du Bureau de la concurrence des évaluations importantes et davantage de travail que d'habitude. Rien ne garantit que le Commissaire de la concurrence émettra une lettre de « non-intervention » ou qu'Industrie Canada accordera une dispense de sa politique en ce qui concerne les limitations sur le plafond du spectre.

Réalisation de synergies en matière d'impôts, de dépenses en immobilisations et de charges d'exploitation

Rien ne garantit que l'offre sera finalisée et que les économies futures en matière d'impôts, de dépenses en immobilisations et de charges d'exploitation prévues par la direction relativement à l'offre visant l'acquisition de Microcell se concrétiseront. Certains systèmes et processus de Microcell devront être intégrés aux activités existantes, ce qui pourrait détourner l'attention de la société et avoir une incidence défavorable sur le service à la clientèle. Rien ne garantit que les activités de migration des abonnés effectuées par la société seront couronnées de succès et que les taux de désabonnement seront conformes aux prévisions.

Atteinte des objectifs au titre du levier financier à long terme

La société estime que ses flux de trésorerie internes tirés de l'exploitation et son accès à des ressources externes sont suffisants pour financer les dépenses en immobilisations, effectuer les paiements en vertu des programmes de restructuration ainsi que les remboursements de dette prévus pour 2004, verser les dividendes et conclure l'acquisition de Microcell. TELUS a déjà atteint son objectif de 2,5 fois ou moins au titre du ratio dette nette/BAIIA pour 2004. L'offre au comptant de TELUS visant l'acquisition de Microcell, conjuguée à la dette nette de Microcell que la société prendra en charge si l'acquisition est conclue, annulera temporairement la baisse du levier financier. Rien ne garantit que les conditions futures des marchés des capitaux seront favorables, que TELUS sera en mesure de se désendetter aussi rapidement qu'elle le désire, que les cotes de crédit demeureront inchangées, ou que TELUS réussira à mener ses programmes de financement à terme selon des taux et des modalités raisonnables.

TELUS Corporation
États consolidés des résultats

Périodes terminées les 30 juin (non vérifié) (en millions)	Trimestre		Semestre	
	2004	2003 (retraité)	2004	2003 (retraité)
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 865,6	1 773,3	3 669,4	3 514,2
CHARGES D'EXPLOITATION				
Exploitation	1 080,1	1 053,5	2 146,7	2 123,6
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	0,7	3,3	16,6	9,8
Amortissement	320,7	322,0	642,4	640,6
Amortissement des actifs incorporels	86,9	88,1	175,6	180,6
	1 488,4	1 466,9	2 981,3	2 954,6
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	377,2	306,4	688,1	559,6
Autres charges, montant net	2,0	6,6	3,2	12,2
Coûts de financement	156,9	172,0	301,9	336,3
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE	218,3	127,8	383,0	211,1
Impôts sur les bénéfices	44,9	53,8	107,5	46,9
Part des actionnaires sans contrôle	1,1	1,0	1,9	1,7
BÉNÉFICE NET	172,3	73,0	273,6	162,5
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	0,8	0,8	1,7	1,7
BÉNÉFICE AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES ET AUX ACTIONS SANS DROIT DE VOTE	171,5	72,2	271,9	160,8
BÉNÉFICE PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (en dollars)				
– De base	0,48	0,21	0,76	0,46
– Dilué	0,48	0,21	0,76	0,46
DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (en dollars)	0,15	0,15	0,30	0,30
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D'ACTIONS ORDINAIRES ET D'ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION (en millions)				
– De base	354,3	348,6	353,7	347,7
– Dilué	360,1	350,8	356,0	349,4

TELUS Corporation

Bilans consolidés

(non vérifié) (en millions)	Au 30 juin 2004	Au 31 décembre 2003
		(retraité)
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	357,7 \$	6,2 \$
Débiteurs	800,2	723,8
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	94,9	187,4
Stocks	96,7	123,5
Frais payés d'avance et autres	262,0	172,4
Tranche à court terme des impôts futurs	324,7	304,0
	1 936,2	1 517,3
Immobilisations, montant net		
Immobilisations corporelles et autres	7 674,8	7 764,3
Actifs incorporels amortissables	762,9	844,7
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 954,6	2 954,6
	11 392,3	11 563,6
Autres actifs		
Frais reportés	689,5	610,7
Impôts futurs	411,7	626,0
Placements	41,9	41,9
Écarts d'acquisition	3 117,7	3 118,0
	4 260,8	4 396,6
	17 589,3 \$	17 477,5 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 224,2 \$	1 294,5 \$
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif	79,5	141,0
Dividendes à payer	54,0	53,5
Montant constaté au titre du rachat d'actions préférentielles et privilégiées	37,0	—
Facturation par anticipation et dépôts de clients	467,8	445,0
Tranche à court terme de la dette à long terme	213,8	221,1
	2 076,3	2 155,1
Dette à long terme	6 736,5	6 609,8
Autres passifs à long terme	1 076,3	1 173,7
Impôts futurs	1 003,2	1 007,0
Part des actionnaires sans contrôle	10,5	10,7
Capitaux propres		
Option de conversion des débetures convertibles	8,8	8,8
Actions préférentielles et privilégiées	—	69,7
Avoir des porteurs d'actions ordinaires	6 677,7	6 442,7
	6 686,5	6 521,2
	17 589,3 \$	17 477,5 \$

TELUS Corporation

États consolidés des flux de trésorerie

Périodes terminées les 30 juin (non vérifié) (en millions)	Trimestre		Semestre	
	2004	2003 (retraité)	2004	2003 (retraité)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net	172,3 \$	73,0 \$	273,6 \$	162,5 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :				
Amortissement	407,6	410,1	818,0	821,2
Impôts futurs	98,7	59,3	190,5	253,2
Rémunération à base d'actions	5,9	—	10,6	—
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	4,9	13,2	9,8	26,3
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(57,9)	(18,0)	(86,5)	(36,0)
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces	(9,0)	(44,3)	(61,5)	(191,7)
Autres, montant net	11,5	28,0	17,6	34,9
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(145,0)	(51,7)	(95,0)	(196,1)
Rentrées liées aux activités d'exploitation	489,0	469,6	1 077,1	874,3
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Dépenses en immobilisations	(346,1)	(305,5)	(655,8)	(513,3)
Produit de la vente de propriétés et d'autres actifs	4,3	19,0	16,4	38,3
Autres	0,2	0,5	(0,8)	6,4
Sorties liées aux activités d'investissement	(341,6)	(286,0)	(640,2)	(468,6)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	16,8	21,0	43,8	41,1
Dividendes aux actionnaires	(48,3)	(43,8)	(90,6)	(88,6)
Paiement au rachat d'actions préférentielles et privilégiées	(35,8)	—	(35,8)	—
Émission de dette à long terme	10,5	291,9	37,8	309,4
Remboursements par anticipation et à l'échéance de la dette à long terme	(2,8)	(440,1)	(37,0)	(640,2)
Autres	(3,6)	(3,4)	(3,6)	(1,8)
Sorties liées aux activités de financement	(63,2)	(174,4)	(85,4)	(380,1)
SITUATION DE TRÉSORERIE				
Augmentation de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	84,2	9,2	351,5	25,6
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	273,5	7,4	6,2	(9,0)
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	357,7 \$	16,6 \$	357,7 \$	16,6 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE				
Intérêts versés	293,8 \$	298,8 \$	316,6 \$	334,8 \$
Intérêts reçus	7,0 \$	0,3 \$	21,2 \$	1,3 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement) reçus (versés)	81,0 \$	(2,7) \$	185,6 \$	(3,3) \$

TELUS Corporation Information sectorielle

Trimestres terminés les

30 juin

(en millions)

	Communications		Mobilité		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Produits externes	1 189,0 \$	1 209,2 \$	676,6 \$	564,1 \$	— \$	— \$	1 865,6 \$	1 773,3 \$
Produits intersectoriels	22,1	23,4	5,6	3,9	(27,7)	(27,3)	—	—
Total des produits d'exploitation	1 211,1	1 232,6	682,2	568,0	(27,7)	(27,3)	1 865,6	1 773,3
Charges d'exploitation	711,8	714,1	396,0	366,7	(27,7)	(27,3)	1 080,1	1 053,5
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	0,7	3,3	—	—	—	—	0,7	3,3
BAIIA ⁽¹⁾	498,6 \$	515,2 \$	286,2 \$	201,3 \$	— \$	— \$	784,8 \$	716,5 \$
Total des dépenses en immobilisations	267,7 \$	227,4 \$	78,4 \$	78,1 \$	— \$	— \$	346,1 \$	305,5 \$
BAIIA moins le total des dépenses en immobilisations	230,9 \$	287,8 \$	207,8 \$	123,2 \$	— \$	— \$	438,7 \$	411,0 \$

TELUS Corporation Information sectorielle

Semestres terminés les

30 juin

(en millions)

	Communications		Mobilité		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Produits externes	2 360,1 \$	2 417,7 \$	1 309,3 \$	1 096,5 \$	— \$	— \$	3 669,4 \$	3 514,2 \$
Produits intersectoriels	47,1	46,8	10,2	7,6	(57,3)	(54,4)	—	—
Total des produits d'exploitation	2 407,2	2 464,5	1 319,5	1 104,1	(57,3)	(54,4)	3 669,4	3 514,2
Charges d'exploitation	1 418,5	1 453,8	785,5	724,2	(57,3)	(54,4)	2 146,7	2 123,6
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	16,6	9,8	—	—	—	—	16,6	9,8
BAIIA ⁽¹⁾	972,1 \$	1 000,9 \$	534,0 \$	379,9 \$	— \$	— \$	1 506,1 \$	1 380,8 \$
Total des dépenses en immobilisations	527,1 \$	380,9 \$	128,7 \$	132,4 \$	— \$	— \$	655,8 \$	513,3 \$
BAIIA moins le total des dépenses en immobilisations	445,0 \$	620,0 \$	405,3 \$	247,5 \$	— \$	— \$	850,3 \$	867,5 \$

(1) Selon la définition de la société, le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif. La société a publié de l'information au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.